

no 502 1,50\$

juillet-août 1984

relations

DES TABOUS SOCIAUX

**LE
SUICIDE**



photos: Normond Frenette

**LES
ABUS
SEXUELS
D'ENFANTS**



**LE
RACISME**



SOMMAIRE

volume 44

numéro 502

juillet-août 1984

FACE À L'ACTUALITÉ

La torture, un fléau qu'on peut combattre (D.B.) — Les chrétiens... de Palestine (P.B.) — 1 730 femmes prennent la parole (G.B.). 179

DES TABOUS SOCIAUX

François GLOUTNAY	La prévention du suicide au Québec	182
Julien HARVEY	Le racisme canadien devant la loi	186
Camille MESSIER	Les abus sexuels d'enfants	190

ARTICLES

Pierre BONNET	La reconversion industrielle: des emplois pour la paix	195
Maurice DUPRAS	Plaidoyer pour une politique extérieure autonome	198

JUSTICE ET FOI

Gisèle TURCOT	La Commission Justice et Foi du diocèse de Québec	201
Guy PAIEMENT	Quand les victimes de la crise parlent	203

CHRONIQUES

Yves LEVER	Rue Cases-Nègres d'Euzhan Palcy	204
Albert BEAUDRY	La question ouvrière	205
Karl LÉVÊQUE	L'Église et les pauvres	205
	PÊLE-MÊLE	206
Andrée PILON QUIVIGER	Prier au quotidien	207

relations

revue du mois publiée sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

BUREAUX

8 100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9;
tél.: (514) 387-2541.

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais
(514) 387-2541.

DIRECTEUR

Albert Beaudry

CONSEIL DE DIRECTION

Jean-Louis D'Aragon, Jean-Paul Rouleau, Jacques St-Aubin, Roger Sylvestre.

COMITÉ DE RÉDACTION

Ginette Boyer, assistante à la rédaction, Jacques Chênevert, Irénée Desrochers, Julien Harvey, Denis Lalonde, Karl Lévesque, Roger Marcotte, Guy Paiement, Gisèle Turcot.

COLLABORATEURS:

Diane Alméras, Marcel Arteau, Renaud Bernardin, Michel M. Campbell, François Gloutnay, Yves Lever, Annine Parent Fortin, Jean Picher, Andrée Pilon Quiviger, Jacques Racine, Jean-Paul Rouleau, Carolyn Sharp.

PAGE COUVERTURE
GRAPHIGNE

PHOTOS
Paul Hamel

Relations est une publication du Centre justice et foi.

Prix de l'abonnement: 12,50 \$ par année (10 numéros). Le numéro: 1,50 \$.

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilms*, Ann Arbor Michigan 48106 U.S.A.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement
no 0143

face à l'actualité

LA TORTURE, UN FLÉAU QU'ON PEUT COMBATTRE

C'est sur ce thème qu'une trentaine de personnes se sont réunies, le 3 mai dernier, à l'invitation de l'Entraide missionnaire, pour entendre Me Guy Aurenche qui fut président, pendant huit ans, de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture).

Ce mouvement, fondé en France il y a dix ans cette année, regroupe présentement plus de 13 000 membres, dont plus de 120 monastères. Lancé par deux femmes, protestantes, qui avaient à l'époque plus de soixante ans et que rien ne prédisposait à travailler dans ce domaine des droits humains, l'ACAT est depuis le départ un effort oecuménique (qui cherche constamment à conjuguer dans une pratique concrète d'unité des orthodoxes et des protestants autant que des catholiques) pour faire reculer la torture et soutenir les victimes de celle-ci. Parmi les principaux moyens d'action utilisés par l'ACAT on trouve principalement l'information, la prière, les actions urgentes (campagnes de lettres, etc.), la vigilance en France même et l'éducation aux droits fondamentaux.

Le soir du colloque, Guy Aurenche a su partager sa conviction que "la torture n'est pas un sujet de conférence". Si nous nous réunissons pour en parler, c'est bien sûr parce que des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent actuellement dans leur chair et dans leur esprit, mais également parce que des milliers de personnes nous ont précédés dans la lutte contre la torture et rendent ainsi possible notre propre action.

Guy Aurenche a d'abord tenu à situer la torture. Qui sont les torturés? Des gens de tous les horizons géographiques, des gens ordinaires et, plus spécialement, des chefs ou des responsables car la torture est devenue de plus en plus un "mode de gouvernement", qui vise à terroriser une population, beaucoup plus qu'un moyen d'obtenir des aveux ou d'infliger une punition. Qui sont les tortionnaires? Évidemment, il y a quelques malades ou sadiques (nous avons tous, d'ailleurs, quelques traces de sadisme en nous) mais ce sont surtout des gens "formés" (ou "déformés") spécialement pour cela. Pourtant, le tortionnaire n'est pas seulement celui ou celle qui frappe; ce sont également tous les "complices" proches ou lointains: le médecin qui supervise, l'avocat ou le juge qui ferment les yeux, le législateur qui autorise ou tolère, et nous tous qui trop souvent nous taisons ou préférons "ne pas savoir". Ce qui amenait Guy Aurenche à conclure que "c'est toute l'humanité qui est malade de la torture". Car les victimes de la torture ne sont pas seulement les torturés, mais également les tortionnaires et toute la société qui sait et ne fait rien, société dont le tissu social et la fibre morale pourrissent et se dégradent peu à peu en se résignant à l'intolérable...

Devant un tel fléau, l'ACAT ne se décourage pas. Au contraire, l'ampleur et l'urgence du problème l'incitent à

agir. Par des gestes de solidarité (envois de lettres, pressions politiques, etc.), mais aussi à travers un patient travail d'éducation visant à développer des comportements de base qui rendront la torture impossible.

Tel le refus de toute forme de discrimination. En effet, dès qu'on peut ranger des personnes derrière une "étiquette" (c'est un Noir, un Juif, un terroriste, un sale capitaliste, un chrétien, un bourgeois, un communiste, etc.), nous n'avons plus affaire à une personne humaine mais à une catégorie. C'est d'ailleurs là l'une des justifications principales qu'invoquent les tortionnaires.

DEPUIS PLUS DE 40 ANS
UN MAGAZINE CHRÉTIEN
ENGAGÉ
D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION
SUR L'ACTUALITÉ
SOCIALE ET RELIGIEUSE

relations
LETTRE À GEORGE ORWELL
LETTRE À LA PAIX
LETTRE À LA VIE
LETTRE À LA MORT
LETTRE À LA GUERRE
LETTRE À LA PAIX
LETTRE À LA VIE
LETTRE À LA MORT
LETTRE À LA GUERRE

relations
DE LA GRANDE VISITE...

relations
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal H2P 2L9
(514) 387-2541

**L'ACTUALITÉ
AU-DELÀ
DU QUOTIDIEN!**

**1 an (10 nos): 12,50\$
à l'étranger: 20,00\$**

Nom

Adresse

code postal

Il faut croire à l'efficacité de la solidarité. Réalisons-nous l'immense espoir que représente pour le torturé la moindre lettre, le moindre appui qui lui arrive de l'extérieur? Sans doute n'est-ce qu'un "petit grain de sable dans l'énorme machine" mais c'est celui qui l'empêche de tourner normalement et qui, à terme, peut réussir à l'enrayer. Même si, à nos yeux, ce n'est qu'une bien petite goutte d'eau, c'est à l'assouffissement qu'il faut demander le prix de la moindre goutte d'eau.

Il faut enfin s'éduquer à critiquer l'autorité. La soumission aveugle à l'autorité, quelle qu'elle soit, est un terrain particulièrement propice aux abus de pouvoirs et ultimement à la torture. L'Histoire nous en donne de nombreux exemples. Seuls ceux et celles qui ont su rester critiques face au pouvoir ont pu reconnaître et dénoncer à temps les horreurs que la majorité n'a découvertes que trop tard.

Les chrétiens ne sont ni meilleurs ni pires que les autres. Ils n'ont pas "à faire les malins": on a longtemps torturé au nom de la foi. Mais ils peuvent faire quelque chose. Pour Guy Aurenche l'action des chrétiens contre la torture n'est pas "une action charitable de plus",

un petit "verniss supplémentaire" pour les communautés chrétiennes ou monastiques: c'est une façon fondamentale d'annoncer la Bonne Nouvelle aujourd'hui.

Ce qui nous renvoie très vite à des questions de fond sur notre propre foi. Qu'est-ce qu'annoncer la Bonne Nouvelle à un monde qui torture ou qui tolère que l'on torture? En quel Dieu croyons-nous? Quel est le sens profond de la souffrance? Autant de questions qui nous interpellent et auxquelles l'ACAT, avec bien d'autres, tente d'apporter d'humbles réponses quotidiennes...

Mentionnons que la visite de Me Guy Aurenche se situait dans le cadre de la Conférence "Pouvoirs et torture", organisée par Amnistie internationale pour lancer sa campagne mondiale pour l'abolition de la torture. On peut obtenir plus d'informations sur cette campagne, qui se déroulera au cours des deux prochaines années, en communiquant avec Amnistie internationale (section canadienne francophone), 1800, Dorchester ouest, Montréal H3H 2H2, tél.: (514) 931-5897.

Dominique Boisvert

Entraide missionnaire

LES CHRÉTIENS... DE PALESTINE

En avril dernier, le gouvernement canadien refusait un visa à Mgr Hilarion Capucci, vicaire patriarcal grec catholique de Jérusalem, qui devait participer à un colloque, à Montréal, sur l'avenir des Palestiniens. Condamné à la prison par un tribunal israélien, en 1974, pour sa collaboration avec la résistance palestinienne, il devait être libéré et expulsé à la suite des pressions du Vatican. Le personnage est controversé, évidemment; mais son engagement attire l'attention sur la situation des chrétiens palestiniens.

On ignore généralement qu'une proportion importante de la population palestinienne est de foi chrétienne. Et surtout, on ignore que les communautés chrétiennes du Moyen-Orient ne sont pas le fait de missions récentes mais qu'elles remontent à une période bien antérieure au développement de l'Islam dans cette région. Après l'expulsion des croisés au 13^e siècle et l'établissement définitif des musulmans, il s'était établi un rapport très particulier entre les pouvoirs politiques et la communauté chrétienne, reconnue par la tradition islamique comme l'une des religions monothéistes "révélées". Il ne faut pas oublier qu'à l'époque les Églises chrétiennes étaient farouchement divisées et que des minorités chrétiennes importantes (comme les Monophysites et les Nestoriens) étaient persécutées par l'Église officielle (de Byzance); dans ce contexte, l'instauration du pouvoir islamique offrait un répit et une sorte de libération à ces minorités. D'une façon générale, les chrétiens du Moyen-Orient s'arabisaient et se fondirent dans la masse de la population, tout en gardant leur foi et leurs institutions religieuses.

Aujourd'hui, sur le territoire historique de la Palestine, les chrétiens constituent toujours une importante minorité (autour de 15% de la population). Dans l'État d'Israël, ils sont environ 100 000 sur une population totale de 500 000 Palestiniens, concentrés surtout en Galilée (Nazareth, principale ville de la Galilée, est ma-

joritairement chrétienne). En Cisjordanie et à Gaza, territoires occupés par Israël depuis 1967, on en compte au moins 90 000 sur 1,3 million. Enfin, parmi les 2,5 millions de Palestiniens vivant en exil, les Palestiniens chrétiens se concentrent surtout au Liban, où la plupart ont cherché refuge en 1948, au moment de la guerre civile.

La majorité des chrétiens palestiniens sont de rite grec orthodoxe (environ la moitié); les autres se répartissent entre les grecs catholiques (melkites), les catholiques romains, les maronites, et les protestants.

La population palestinienne en général est restée très unie, en dépit des clivages régionaux, confessionnels ou de classes. Les chrétiens participent à l'ensemble du mouvement palestinien qui revendique le droit à un territoire, à un État, à la représentation politique déterminée démocratiquement. Le mouvement palestinien exprime cette volonté populaire de diverses façons.

Il y a d'abord l'OLP, coalition d'organisations palestiniennes dirigée par Yasser Arafat (chef aussi de la plus importante organisation palestinienne, le Fatah). L'OLP se définit comme une organisation non confessionnelle qui regroupe des Palestiniens musulmans ou chrétiens (il y a même des Juifs qui sont membres de l'OLP). L'ex-responsable de l'information du Fatah, Kamâl Nasir (assassiné par des commandos israéliens en 1973), était chrétien. De même Georges Habash et Nâïf Hawatmé, dirigeant respectivement le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP), deux organisations membres de l'OLP, sont chrétiens. Lors de la guerre civile au Liban (1975-76), alors que les divisions religieuses étaient très importantes, les Palestiniens, quelle que fût leur confession, sont demeurés unis. La sympathie des chrétiens palestiniens pour l'OLP s'est aussi manifestée par les gestes et les paro-

les de dignitaires religieux comme Mgr Capucci. Un pasteur anglican, Ilyâs Al Khuri, est aussi membre du Conseil national palestinien.

Mais le mouvement palestinien ne se réduit pas seulement aux structures politiques de l'OLP. Dans les territoires occupés, un vaste mouvement social, mouvement de masse non violent, revendique, lui aussi, un État palestinien, en utilisant d'autres moyens que l'action politique et militaire de l'OLP.

En Galilée, où l'on retrouve une majorité de chrétiens palestiniens, la population appuie majoritairement le Parti communiste israélien, le seul parti israélien à préconiser carrément la création d'un État palestinien en Cisjordanie et à Gaza et à défendre le droit des Palestiniens exilés à revenir au pays. Les principaux dirigeants de ce parti, Tawfiq Tuba, Émile Habibi, Émile Tuma, sont chrétiens. La plupart des élus communistes (ils contrôlent la municipalité de Nazareth et ont des députés à la Knesset, le parlement israélien) sont aussi chrétiens.

En Cisjordanie, les Palestiniens sont concentrés en certains endroits, comme à Bethléem. Elias Freij, maire de cette ville, est un Palestinien chrétien. À Bir Zeit, le docteur Hanna Nasîr, président de la plus importante université palestinienne reconnue comme une forteresse du nationalisme palestinien, est chrétien.

Depuis l'invasion israélienne de 1982, et surtout depuis l'effroyable massacre de Sabra et Chatila, les Palestiniens, tant ceux de l'intérieur que ceux de l'extérieur, sont inquiets. En Cisjordanie, les autorités israéliennes continuent d'exproprier des terres, d'empêcher le fonctionnement normal de l'économie. Récemment, plusieurs attentats ont été commis contre des églises, des couvents et des cimetières chrétiens. Certains ministres du gouvernement israélien sortant ne se cachent pas pour affirmer que "la solution finale" du problème palestinien exige l'exil forcé de deux millions de Palestiniens de l'intérieur. Quant à ceux de l'extérieur, surtout ceux du Liban, ils sont sur la brèche. Et rien ne bouge sur le plan diplomatique, parce que les États-Unis, qui appuient Israël (plus de la moitié de l'aide militaire américaine totale va à Israël), ne semblent rien vouloir faire pour les Palestiniens. La seule solution, soit la création d'un État palestinien, appuyée entre autres par le pape Jean-Paul II, apparaît encore bien loin. Selon l'historien chrétien Constantin Zureik, de l'Université américaine de Beyrouth, "c'est toute la société arabe qui devra être mobilisée pour la lutte prochaine". Les chrétiens palestiniens comme les autres.

Pierre Beaudet

Centre d'études arabes pour le développement

1 730 FEMMES PRENNENT LA PAROLE

"FEMMES EN ÉGLISE, nous sommes de plus en plus nombreuses à croire qu'il est possible de bâtir des communautés chrétiennes où nous serons reconnues à part entière, en toute justice.

Signe des temps, une prise de conscience de la situation des femmes dans l'Église est amorcée chez les évêques canadiens; au synode sur la réconciliation, en octobre dernier, ils déclaraient:

de notre côté, reconnaissons les ravages du sexisme et notre appropriation masculine des institutions ecclésiales et de tant de réalités de la vie chrétienne¹.

Fermes dans notre espérance, nous voulons vivre pleinement nos droits et responsabilités de filles de Dieu. Aussi, à l'occasion de la visite prochaine de S.S. Jean-Paul II, nous affirmons collectivement notre conviction profonde d'être fidèles à l'évangile de Jésus Christ en oeuvrant à la réalisation de nos aspirations dans l'Église et dans la société."

Faut-il se surprendre de ce que 1 730 femmes, laïques et religieuses, de toutes les régions du Québec, aient versé 3\$ pour faire paraître leur nom et le texte de cette pétition dans *Le Devoir* du 15 mai dernier?

Le comité FEMMES EN ÉGLISE, qui est à l'origine de cette action, a été formé en octobre dernier, à la suite d'une journée de travail du Centre justice et foi sur "Le mouvement des femmes et les femmes dans l'Église"². C'est en écho à la proposition d'une participante d'examiner la possibilité d'une action concertée à l'occasion de la visite du pape que des représentantes du Mouvement des femmes chrétiennes de Montréal, du groupe D'Ève-à-nous de Trois-Rivières, du collectif L'autre Parole et de communautés religieuses se sont mises à l'oeuvre.

Pour le comité FEMMES EN ÉGLISE, il s'agissait d'abord de rejoindre le plus grand nombre possible de femmes chrétiennes — qu'elles fréquentent ou non les paroisses — pour les inciter à *réfléchir dès ce printemps* à l'impact, pour les femmes, de la venue de Jean-Paul II. C'est ce qui explique autant le caractère global de la pétition que sa publication dans les journaux et le moment choisi pour l'intervention.

Dans la couverture réservée à cet événement par les médias — surtout la radio —, on a souvent demandé: "Préparez-vous une autre action pendant la visite du pape?". Sans se méprendre sur le caractère journalistique de cette question, il faut admettre qu'elle renvoie aux désirs des chrétiennes et des chrétiens qui se réjouiraient d'une intervention comme celle de Theresa Kane aux États-Unis ou, à un autre niveau, comme celle du théologien suisse Hans Küng³. Car plusieurs veulent se reconnaître dans une Église "porteuse d'une tradition prophétique, qui n'a pas à craindre d'amorcer les changements qui s'imposent sur son propre terrain"⁴.

Ginette Boyer

1. "VIe Synode des évêques, La réconciliation hommes et femmes", dans *l'Église canadienne*, vol. XVII, no 4, p. 102.

2. Voir *Relations*, décembre 1983, pour le compte rendu de cette journée.

3. *Le Devoir*, 30 mai 1984, p. 1.

4. *Les femmes et l'emploi. Égales*. Message du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, à l'occasion du 1er mai 1984.

DES TABOUS SOCIAUX

Le tabou couvre toujours une zone névralgique où l'individu autant que la société occultent leur propre fragilité. Fascinée autant que terrifiée par ces pulsions de mort extrêmement fortes qui dressent entre les individus des barrières d'égoïsme, des rapports de domination et de discrimination, la société veut cacher (nier et protéger tout à la fois) ces mouvements de fond indéniablement dangereux pour sa survie.

Qu'il s'agisse d'abus sexuels, de suicides ou de racisme, l'individu qui exprime le désordre et révèle à la société le vertige de ses propres fantasmes est ostracisé pour être mieux couvert. La culpabilisation tient donc lieu de prévention. Le racisme n'existe pas. Le suicide? Connais pas! Le viol et l'inceste donnent l'occasion d'un défoulement agressif (contre le bouc émissaire, le "vieux cochon"!), qui semble vouloir beaucoup plus protéger des pharisiens que réparer de pénibles situations. On refuse l'information objective. On moralise. On se moralise et on se rassure en jouant aux autruches ou aux vierges indignées. On fuit le terrible face à face de la vérité qui seul pourrait exorciser les démons qui hantent nos consciences et se font habilement des complices dans nos institutions.

La prévention du suicide au Québec:

AGIR... ET VITE!

par François Gloutnay

"Je hais la vie parce qu'elle est sans amour". Quelques mots griffonnés à la hâte qu'on retrouvera, trop tard, près d'un jeune corps, inerte. Choc brutal pour la famille, le voisinage. Et cette question qu'on ne parvient pas à réprimer: pourquoi?

Ça n'arrive pas qu'aux autres! En mars 1984, à Montréal, Tel-Aide, organisme spécialisé d'aide téléphonique, aura reçu 146 appels de personnes songeant au suicide, nous confie M. Carl Lemieux, directeur du service. En 1979, 935 cas de suicides ont été officiellement inscrits au Fichier des décès du registre de la population, soit 15 décès par 100 000 de population: autant que pour le diabète sucré ou les tumeurs malignes du sein. Et encore, on est obligé de supposer que ce chiffre ne représente pas toute la réalité, plusieurs suicides étant tout simplement déguisés en accidents...

La situation est grave, inquiétante. En mars 1982, le Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ), organisme consultatif rattaché au ministère des Affaires sociales, rendait public un *Avis sur la prévention du suicide au Québec*. Rédigé par cinq professionnels de la santé mentale et des affaires sociales, le rapport constatait, d'une part, le niveau insuffisant de la recherche et des connaissances scientifiques sur le sujet et déplorait, d'autre part, l'absence d'une politique de prévention du suicide pour l'ensemble du territoire québécois. "L'impact de cette réalité sur la qualité de vie de notre population ne nous semble pas suffisamment pris en considération", soulignait le CSMQ. Le rapport formulait ensuite quinze recommandations dont la première appelait l'adoption, par le MAS, d'une politique de lutte contre le suicide, et ce "dans les plus brefs délais".

Des statistiques accablantes

On ignorait généralement l'ampleur du phénomène au Québec avant que Marie-France Charron, du Service des études épidémiologiques du MAS, ne publie — à la demande du CSMQ — une analyse statistique qui s'est imposée comme instrument de référence dans notre milieu. En voici les points saillants.

• En regard des autres provinces canadiennes ou des pays européens, le taux québécois de décès attribuables au suicide (15 par 100 000 de population) s'avère un taux moyen. Cependant, depuis 1950, il a connu une progression fulgurante: il a plus que triplé.

• 13% des décès attribuables au suicide frappent des jeunes entre 15 et 19 ans; 19% des victimes ont entre 20 et 29 ans: le suicide est la deuxième cause de décès chez les jeunes, après les accidents de véhicules automobiles. En 1979, 20% des hommes succombant à une tentative de suicide ont entre 20 et 29 ans, ce qui constitue un sommet. Mme Charron, qui a incorporé à sa recherche les données de 1980, 1981 et 1982, ajoute cependant que ces nouvelles statistiques n'indiquaient pas une baisse du nombre des suicides chez les jeunes mais bien une augmentation chez les plus âgés.

• Pour un suicide réussi, on peut estimer qu'il y a quatre tentatives ratées.

• Dans 75% des cas, les femmes recourent à l'empoisonnement par médicaments pour tenter de s'enlever la vie, bien que seulement 36% des décès, chez les femmes, soient attribuables à cette méthode: la "lenteur" du moyen permet d'appeler à l'aide. Les hommes choisissent, dans 24% des cas, l'arme à feu et l'usage de cet instrument représente 41% des suicides réussis. Mme Charron, à ce sujet, avance cette hypothèse: "les femmes choisissent le moyen qui est le plus à leur portée. Les armes à feu sont possédées par les hommes en grande majorité, ce sont eux qui savent s'en servir et leur emploi s'accorde avec les stéréotypes culturels masculins de violence. D'autre part, les femmes sont plus médicalisées que les hommes; lors de la dépression qui précède souvent la tentative de suicide, elles consultent plus volontiers que les hommes et se voient alors prescrire les médicaments qui seront à portée de la main dans les moments de crise".

• Les suicides et les tentatives de suicide sont plus fréquents chez les célibataires, les personnes séparées, divorcées et les veufs que chez les gens mariés.

• Les régions du Nord-Ouest québécois, de l'Outaouais et du Montréal métropolitain présentent des taux supérieurs à la moyenne provinciale. Par contre, les nouvelles données de Mme Charron rapportent que la région du Saguenay-Lac-St-Jean, qui affichait le taux le plus faible durant les années '70, a connu une augmentation significative au début des années '80.

Une multitude d'hypothèses

Mais au delà de toutes ces statistiques qui soulignent l'ampleur croissante du phénomène, le suicide demeure avant tout un acte individuel. "Il n'y a pas un suicide, mais une multitude de suicides. Les motifs, les mobiles, les circonstances sont chaque fois différents", insiste



A l'heure actuelle, la dernière version de la politique québécoise en matière de prévention du suicide se trouve sur le bureau du sous-ministre adjoint des Affaires sociales.

Éric Volant, professeur au département de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal qui, pour fins de recherches, recueille, depuis quelque temps déjà, les lettres que laissent les suicidés à leur famille et à leurs proches.

De ces "récits qui fondent leur mourir", Éric Volant entend dégager les motifs profonds, les raisons personnelles, du geste posé par le suicidaire: le sens "symbolique" par opposition au sens "manifeste" répertorié par les enquêtes sociologiques. Le pavillon où se trouve son bureau porte le nom de l'écrivain Hubert Aquin, celui-là même dont le suicide avait semé tant d'émoi en mars 1977; Éric Volant me rappelle les derniers mots laissés à son entourage par l'auteur de *Prochain Épisode*: "c'est l'acte d'un vivant". "S'il s'agit du geste d'un vivant, c'est donc un geste significatif", affirme Monsieur Volant, refusant de croire que le suicide ne soit qu'un acte essentiellement négatif, dicté par la dépression et le désarroi.

Mais alors, pourquoi donc poser un tel geste, pourquoi quitter ainsi la scène quand bon nombre d'années peuvent encore s'offrir à nous? À ce sujet, les hypothèses sont multiples et controversées.

Dans un livre paru récemment¹, le théologien Edmond Robillard en propose une. Il soutient qu'il y a une "relation évidente" entre le suicide et la disparition de la religion. Des milliers de Québécois ne préfèrent-ils pas "chaque année se donner la mort, plutôt que d'affronter un mode d'existence qui n'a plus aucune signification pour eux, parce qu'ils n'ont plus aucune foi ni aucune espérance en Dieu (...)" et qu'on ne leur apprend surtout plus à en avoir?

1. *Québec Blues: une raison de vivre. Réflexions chrétiennes sur le suicide.* Montréal — Paris, Éditions Paulines — Médiaspaul, 1983.

LES GROUPES BÉNÉVOLES

Si certains prétendent que les groupes bénévoles n'auront jamais une influence sociale importante, il faut admettre que dans le cas de la prévention du suicide, ils ont une longue foulée d'avance sur le ministère des Affaires sociales et les établissements socio-sanitaires.

Au moment où a paru l'avis du Comité de la santé mentale, le Centre de prévention et de recherche sur le suicide, situé à Québec, était "la seule ressource spécifiquement orientée vers le problème du suicide". Les auteurs du rapport n'ont pas manqué d'en dresser un portrait élogieux. Qu'il suffise de mentionner qu'une bonne partie du travail des bénévoles est consacré à l'écoute téléphonique: le quart des appelants ont un potentiel suicidaire élevé. Le groupe s'occupe aussi du suivi et il est particulièrement bien connu par la population de Québec qui, dans une proportion de 60%, réfère des cas au Centre.

Dans la région de Montréal, le groupe Suicide-Action Montréal a ouvert ses bureaux le 1er mai dernier après deux ans de réflexion, de consultations, de planification et de formation de bénévoles. Déjà 80 personnes ont reçu la formation nécessaire pour intervenir auprès des populations suicidaires. Régent Marier, le coordonnateur de SAM souhaiterait compter sur 300 bénévoles. Car les projets sont nombreux: outre le service d'écoute téléphonique et le service d'intervention de crise, déjà partiellement en opération, il faut envisager l'information publique, l'intervention en milieu scolaire, la recherche, la concertation avec les ressources déjà accessibles (médecins, policiers, ambulanciers...). On entend même identifier, dans les différents quartiers de Montréal, les "personnes ressources de première ligne", celles qui reçoivent les confidences des gens (barman, coiffeuse, curé ou épicière, par exemple) et les sensibiliser à l'importance d'intervenir dès les premières manifestations d'idées suicidaires.

F.G.

France Fréchette-Duchesne, conseillère en santé mentale auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et membre du CSMQ lors de la rédaction du rapport sur la prévention du suicide, ne rejette pas du revers de la main une telle hypothèse: "les valeurs religieuses et la stabilité de la famille ne sont plus aujourd'hui un refuge ou un support immédiat et cela peut contribuer à rendre les gens plus vulnérables". Marie-France Charron, elle, préfère la prudence: "ce pourrait être un aspect; mais il n'y a pas qu'une seule explication, ce serait bien étonnant!"

"Je n'oserais pas dire qu'il y a une corrélation parfaite entre la perte de foi et le suicide", nuance Éric volant. "Je

crois qu'il y a des croyants qui se suicident sans perdre leur foi et que les suicidés ne sont pas nécessairement des personnes qui désespèrent de tout. Par ailleurs, ajoute-t-il, il faut reconnaître qu'il y a beaucoup d'incroyants qui ont trouvé un sens à leur vie et à leur mort et qui ne se sont pas suicidés!"

Bien d'autres hypothèses sont amenées par les scientifiques². Des sociologues et des démographes ont souligné la transformation du milieu culturel: la sur-urbanisation et la pauvreté d'un quartier ou d'une ville ont des incidences sur la qualité d'intégration ou de valorisation d'un individu dans son milieu. On ne s'étonne plus, d'autre part, que la génération actuelle des 15-30 ans, pour qui l'avenir semble incertain ou la compétition sur le marché du travail trop vive, affiche un taux de suicide si élevé.

Certains tenants de l'approche psychologique et psychosociale cherchent plutôt dans les conflits ou les mauvaises expériences remontant à l'enfance et à l'adolescence des facteurs qui détermineront les tendances suicidaires. La pauvreté des communications ou l'absence de relations humaines épanouissantes peuvent jouer un rôle important selon certaines études.

Des facteurs biologiques doivent aussi être pris en considération: une défaillance de l'organisme peut se traduire par une perturbation du comportement. Par ailleurs, nos usages et nos façons de faire en société ne sont pas non plus inoffensifs: la facilité avec laquelle on peut obtenir une arme à feu ou encore la présence dans nos pharmacies familiales d'une surabondance de médicaments limitent considérablement l'efficacité de la prévention du suicide.

On peut être déconcerté par la variété des facteurs mis en cause et des explications proposées: ces hypothèses n'ont pourtant rien de farfelu. "On ne peut pas dire qu'une explication soit la bonne", explique Mme Charron. "Ce qui est plausible, c'est que toutes ces explications concourent à expliquer le phénomène".

C'est d'ailleurs l'avis du Comité de la santé mentale qui voit dans la convergence des aspects biologiques, psychologiques et sociaux, un modèle qu'ils nomment *bio-psycho-social*, "la façon la plus réaliste d'approcher le suicide. Tout déséquilibre intervenant entre ces trois aspects pourrait plonger une personne dans un état de crise où parfois le suicide semble la seule solution immédiatement accessible". On ne saurait trop insister pour que les recherches se multiplient: une meilleure compréhension du phénomène ne pourra que rendre plus efficace la prévention du suicide.

Une politique attendue

Entrepris comme une étude pour comprendre et faire connaître la problématique du suicide et amorcer une

2. Grégoire, J.C. et al. *Le suicide chez les jeunes adultes de 15 à 30 ans: revue de la littérature*. Équipe de recherche sur les interventions en sciences humaines. Université de Montréal, 1979.

prise de conscience chez les professionnels et dans le public, le rapport du Comité de la santé mentale n'est pas resté sur les tablettes. Diverses initiatives ont été prises dans les milieux hospitaliers; conférences et colloques se sont multipliés et, c'est déjà un exploit de taille, le tabou autrefois accolé au suicide est aujourd'hui en régression.

Pourtant, après deux ans, la principale recommandation du CSMQ, c'est-à-dire l'élaboration par le ministère des Affaires sociales d'une politique de lutte contre le suicide "dans les plus brefs délais", ne s'est pas encore totalement concrétisée. Un comité de travail a bien été mis sur pied suite au rapport, des centaines de consultations ont été effectuées, une version préliminaire rédigée, mais la politique finale n'a pas encore été divulguée.

Décevant? Roger Paquet, directeur général du centre d'accueil "Les jeunes de l'Outaouais" et membre du CSMQ reconnaît "qu'il aurait certes été plus facile pour les gens, soit pour les stimuler, soit pour les orienter davantage, d'avoir en main la politique provinciale. Mais, l'absence de politique n'est pas synonyme d'absence d'actions". Il se réjouit d'ailleurs de ce que dans les régions les plus touchées — dont l'Outaouais — de plus en plus de professionnels soient sensibilisés et la population davantage préoccupée de la situation.

Par contre, ces deux années de réflexion ont confirmé Monsieur Paquet dans l'idée que toute politique de prévention efficace et adaptée à notre milieu devra répondre à trois conditions. La première concerne la diversité des modes d'intervention: "il ne faut pas que le plan soit récupéré par un établissement ou par un groupe de professionnels". Des groupes de prévention autonomes, formés de bénévoles, ont déjà acquis une solide expérience et on ne peut se payer le luxe de se priver de leur expertise.

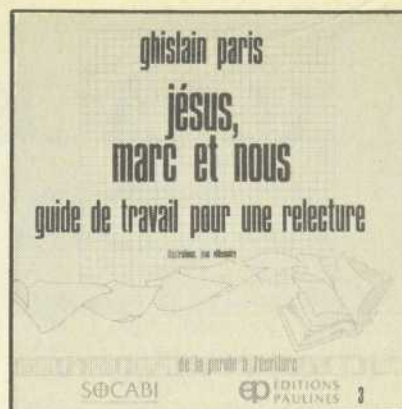
La seconde attente soulevée par Roger Paquet touche le respect des valeurs socio-culturelles régionales. Donnant l'exemple de la région de l'Outaouais, il ne veut surtout pas qu'une politique provinciale empêche des interventions auprès des gens "de l'autre côté de la rivière". "Le suicide est un problème fondamentalement humain, fait de solitude et de souffrances. C'est beaucoup plus universel que des notions de territoire géographique".

Le troisième élément concerne les populations-cibles et particulièrement les jeunes. "Il faut s'interroger sur les moyens de les rejoindre. C'est même un préalable indispensable. Plusieurs expériences tendent à démontrer que les jeunes répondent très peu aux formes habituelles d'aide".

Le CSMQ émettait aussi la recommandation que les services offerts soient accessibles en tout temps, 24 heures sur 24. On comprend l'exigence: la prévention ne peut s'accommoder d'une politique de "jours ouvrables"! Pour que la prévention soit efficace à cet égard, le MAS devra débloquer des budgets et favoriser la recherche appliquée, indispensable, comme on l'a vu, pour affronter un problème aussi complexe.

À l'heure actuelle, la dernière version de la politique québécoise en matière de prévention du suicide se trouve sur le bureau du sous-ministre adjoint des Affaires sociales. "À moins qu'on nous demande des dizaines de modifications", le président du groupe de travail chargé de l'élaboration de cette politique, M. Pierre Montambeau, a le pressentiment qu'on ne tardera pas à la divulguer. Mais, souligne-t-il, "ce n'est pas de mon ressort".

IL FAUT LIRE



Ce troisième numéro de la collection "de la parole à l'écriture" saura assurément satisfaire votre goût d'approfondir le message biblique pour aujourd'hui. Nous recommandons ce guide de lecture de l'évangile où l'auteur met en pratique sa méthode MÉDÉAC: MÉmoriser, DÉcortiquer, ACTualiser, à tout lecteur qui se veut plus participant que consommateur!

JÉSUS, MARC ET NOUS 88 pages;
5,95\$, plus 0,70\$ de frais d'envoi.

En vente à **SOCABI**
212, boul. St-Joseph ouest Montréal
H2T 2P8; tél.: (514) 274-4381

Agir... et vite

La divulgation d'une politique québécoise de lutte contre le suicide est dorénavant l'affaire des hommes politiques et des administrateurs. Et peut-être d'abord celle des administrateurs puisque la mise en place d'un réseau efficace entraînera inévitablement quelques bouleversements aux Affaires sociales. L'idée d'offrir des services spécialisés 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, doit déjà causer tout un émoi au Conseil du Trésor... sans oublier les budgets qu'il faudra consentir aux recherches sur le phénomène et aux groupes autonomes de prévention qui, après des années de travail de pionnier, soutenu et patient, méritent le respect et la reconnaissance de la société québécoise.

On ne peut que souhaiter la poursuite de recherches interdisciplinaires sur le suicide et celle des efforts déjà accomplis par les quelques organismes de prévention qui se sont constitués de manière autonome. Mais on attend surtout la publication du plan d'intervention gouvernemental: longuement mis au point, il risque d'imposer des réaménagements et des sacrifices. Il risque même de remettre en question certaines politiques d'assistance sociale. Mais le besoin est clair: la vie de nos concitoyens-neus vaut d'être protégée.

Le travail accompli par le Comité de la santé mentale du Québec indique bien l'urgence d'agir.

Le 22 mai 1984



LE RACISME CANADIEN DEVANT LA LOI

par Julien Harvey

Lord Mansfield disait en 1771 : "The air of England is too pure for any slave to breathe". Ceci est toujours vrai et s'applique aussi pour le Canada.

Pierre Elliott Trudeau

Le racisme est une maladie des pays multiculturels. Et notre pays, qu'il s'agisse du Canada ou du Québec, est en train de devenir multiculturel, de façon accélérée¹. Cela fait que le mal raciste grandit de façon sournoise mais sérieuse, tant qu'on n'y porte pas remède. C'est sans doute cette perception d'un mal croissant qui a poussé la Chambre des communes fédérale à constituer, en décembre dernier, un "Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne". Pour ceux qui ne seraient pas familiers avec cette notion, les minorités visibles, pour les Communes, comprennent les Amérindiens et les Métis, les Canadiens d'origine africaine, chinoise, sud-est asiatique, indienne, pakistanaise, japonaise, arabe, antillaise, philippine et latino-américaine.

On a ainsi créé un groupe de travail de sept membres, présidé par le député Bob Daudlin, qui s'est adjoint un personnel de seize personnes. Le comité a déposé son rapport, ou du moins son premier rapport, à la fin de mars. L'édition française est intitulée "*L'égalité, ça presse!*". C'est ce rapport que je veux ici présenter et soumettre à une première analyse.

Dès l'abord, je tiens à reconnaître qu'il y a là un pas dans la bonne direction. Il est important qu'un document aussi officiel reconnaisse l'existence et la gravité du racisme au Canada. Je suis le premier à m'en ré-

jouir². Ceci dit, le présent commentaire pourra sembler sévère. S'il l'est, c'est en raison de la gravité et de la difficulté du problème. Il se veut positif et il cherche à prévenir des erreurs graves.

La qualité du rapport

C'est un livre de 180 pages. Il est bien illustré et le graphisme est attrayant. Il comporte 80 recommandations, divisées en six chapitres: 1) Intégration sociale, 2) Emploi, 3) Politique officielle, 4) Questions juridiques, 5) Médias, 6) Éducation. Chaque chapitre est précédé d'un témoignage reproduit de façon élaborée, avec des photos de son auteur. Une introduction de six pages veut résumer l'ensemble du travail.

Au départ, il faut signaler un premier malaise. Tout le texte est en "français de traduction", légèrement hors du foyer, remplaçant les mots techniques par des termes vagues, ignorant le vocabulaire employé régulièrement par les francophones du pays. Qu'il me suffise de citer, pour votre amusement, l'une des 29 définitions contenues dans le glossaire, sans doute destiné à faciliter la lecture:

PROGRAMMES D'ÉGALITÉ DE CHANCES = Essentiellement, ces programmes, qui représentent la démarche la moins active, servent à surveiller et à évaluer les progrès réalisés dans l'application d'une politique consistant à identifier les groupes désavantagés et à fixer pour eux des objectifs généraux d'emploi ou de promotion (p. 158).

Le malaise se transforme en irritation lorsqu'on constate que *chaque* paragraphe du rapport est précédé d'un ou de deux mots qui cherchent à résumer le paragraphe en question et que presque tous ces mots-résumés sont traduits de façon floue. Cela s'explique sans doute par la composition du groupe de travail: sur sept commissaires, un seul est du Québec et francophone, le député Michel Veillette, de Champlain, dans la région des Trois-Rivières; et sur seize personnes attachées au comité, trois

1. Pour une bonne évaluation commode, même si elle date déjà de quelques années, voir: Howard Palmer, *Immigration and the Rise of Multiculturalism*, Copp Clark Publ., Toronto, 1975. On y trouve une partie de la bibliographie en français.
2. Voir mon exposé de la situation montréalaise, dans *Relations* de mars 1984, p. 54-60: "Montréal raciste, est-ce possible?"

seulement sont francophones. Pourquoi fallait-il handicaper une commission explicitement chargée d'améliorer les relations interculturelles, par un tel manque de jugement? Pourquoi désigner *trois* députés ontariens sur sept commissaires? Pourquoi constituer une équipe qui ne pouvait travailler qu'en anglais, quitte à engager deux femmes francophones?

Le deuxième malaise est beaucoup plus sérieux. À l'intérieur de la division sommaire en six chapitres, les recommandations *ont été laissées en vrac*. La recommandation la plus fondamentale, celle de créer un ministère d'État au multiculturalisme, arrive au n° 25, alors que son existence est présumée dans les recommandations nos 2, 3, 5, etc. De plus, un nombre important de recommandations ne concernent les minorités *visibles* que de façon très générique et pourraient s'appliquer à tous les groupes culturels du pays (par ex. nos 2, 3, 4, 5, 9, 11, 13, 15, etc.). Enfin, les recommandations s'adressant à divers paliers de gouvernements (fédéral, provinciaux, municipaux, scolaires) et à l'entreprise privée sont présentées pêle-mêle!

On ne peut s'empêcher de conclure que le rapport a été publié prématurément. On a voulu faire vite; c'est compréhensible, louable même. Mais on aurait dû tenir une ou deux rencontres de plus, demander une ou deux semaines supplémentaires de travail au personnel pour améliorer le rapport à trois égards. 1) Synthétiser et ordonner les recommandations, en particulier autour des organismes auxquels elles s'adressent: le ministère d'État au multiculturalisme, s'il est vraiment la solution au problème, ses services auxiliaires, les diverses commissions des droits de la personne, les organismes non gouvernementaux de vigilance et d'action dans le domaine des relations interculturelles. 2) Abréger le rapport et le nombre des recommandations en isolant, pour en faire une liste séparée, les recommandations qui ne *relè-*

vent pas du gouvernement fédéral et doivent par conséquent être transmises à d'autres instances. Ceci éliminerait un bon nombre de recommandations, utiles mais déplacées ici, comme par exemple les nos 8-11, 41, 67-80. Plusieurs autres devraient être scindées, pour en dégager ce qui regarde le gouvernement fédéral. 3) Renforcer ensuite, en les justifiant davantage, un choix de recommandations et en s'ériger l'urgence.

Sans ce travail, le rapport devient pratiquement inutile, sauf pour les spécialistes. De plus, il risque d'être dangereux, une fois livré à cette portion des spécialistes que sont les technocrates. Car il invite à prendre des initiatives centralisatrices inacceptables, surtout dans les domaines où il y a de l'argent à faire et des postes à créer, particulièrement à Ottawa.

Les options de base du rapport

Le comité a reçu 300 mémoires, des centaines de lettres, et il a entendu 130 groupes qui ont voulu témoigner lors des audiences. Cela ne pouvait manquer d'avoir des répercussions importantes sur le contenu du rapport. Et il est normal qu'il en soit ainsi: une commission d'enquête doit écouter.

Il est clair par exemple, que la presque totalité des intervenants *néo-canadiens* n'ont jamais compris qu'en venant au Canada ils acceptaient de vivre dans une *confédération*. Ils considèrent le gouvernement fédéral comme le *seul* gouvernement du pays. Ils ne réalisent pas qu'il existe ici un partage de pouvoirs et de responsabilités. Cette attitude s'explique en partie par le fait que les États fédératifs sont peu nombreux dans le monde (Allemagne, États-Unis, URSS, Suisse). Mais elle s'explique aussi par la publicité du gouvernement fédéral à l'étranger: celui-ci depuis de longues années et malgré les protestations des provinces, présente aux immigrants un Canada comme on le souhaite à Ottawa et non pas selon sa constitution.

Mais voici une conséquence plus grave de l'interaction des témoignages et de la réflexion d'une commission mal équilibrée dès le départ: une

image du pays a été accentuée par les intervenants *néo-canadiens de l'Ouest* et elle a été *adoptée* sans plus par la commission. Il faudrait citer en entier un paragraphe-clé de l'introduction (p. 3), qui veut expliquer pourquoi la commission a été créée. D'abord on attribue à la création de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton) en 1963 un redoublement d'activité des groupes ethniques de l'Ouest du pays. Une opposition se serait alors manifestée, dans les provinces des Prairies surtout, parce que les groupes culturels autres que français et anglais auraient eu l'impression d'être traités comme des citoyens de seconde zone. On ajoute ensuite que "lorsque la Loi sur les langues officielles a été proposée en octobre 1968, le Premier ministre a pris soin d'indiquer que, si nous avons deux langues officielles, nous vivons néanmoins dans une société pluraliste". Et on ajoute: "L'entrée en vigueur de la Loi, en septembre 1969, a suscité, surtout dans l'Ouest du Canada, une réaction telle que le gouvernement en a conclu qu'une interprétation trop littérale de la formule du bilinguisme viendrait renforcer la thèse des 'deux nations', ce qui était inacceptable. Il a donc proposé en octobre 1971 une politique officielle du multiculturalisme pour le Canada, pour donner suite aux recommandations du Volume IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme". On reconnaît enfin que c'est l'apparition, en 1981, d'attitudes franchement ou secrètement racistes dans la société canadienne qui a provoqué la création de la commission d'enquête³.

On admettra qu'il est rare qu'un paragraphe composé par une commission contienne autant d'information importante! Surtout quand on ajoute ensuite un paragraphe étonnant où on affirme que la commission BB a vu ses travaux "couronnés de succès", qu'elle a permis de bien intégrer les francophones à la société canadienne et que les quinze années qui ont suivi "ont vu l'adoption du bilinguisme au moins par les institutions relevant du gouvernement fédéral et, dans une moindre mesure, par l'ensemble de la société canadienne. Des efforts analogues s'imposent pour que les minorités visibles puissent participer pleinement à la société canadienne". On a raison de se demander quelle étrange perception de la réalité canadienne permet à des

3. Les commissaires auraient certainement amélioré leurs perspectives et le texte de leur paragraphe s'ils avaient consulté, par exemple, Jay E. Goldstein & Rita M. Bienvenue, *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada: A Book of Readings*, Toronto, Butterworths, 1980; en particulier, voir les contributions de Clement, Morris and Lanphier, Pineo, Porter.

commissaires de signer de telles assertions.

Un détour du côté de la psycho-linguistique aurait éclairé les commissaires et leur personnel. Après les avoir vu identifier la culture et la langue française à celles des minorités visibles, il devient évident que le *vrai* principe sous-jacent à tout le rapport est le suivant: le Canada qu'ils recommandent est un Canada où il n'y a qu'une langue et qu'une culture réelles et protégées, l'anglo-canadienne; tout le reste relève du ministre d'État au multiculturalisme, surtout, y compris au Québec⁴. Il est d'autant plus intéressant de voir une seule phrase essayer de compenser pour l'ensemble du rapport: "Les groupes qui ont comparu devant le Comité s'entendaient pour dire que deux langues officielles s'imposaient, mais rejetaient l'idée répandue de deux cultures officielles au Canada" (p. 5).

Le rapport et le racisme

Comme le groupe de travail nous remet un travail inachevé, sans laisser entendre qu'il le prolongera, il faut tenter d'utiliser ce qu'il nous fournit. J'offre un premier défrichage. Pour chacun des points vitaux, je propose un principe directeur et je compare ensuite ce que nous offre le rapport.

1. L'expérience étrangère, surtout américaine, montre que pour faire face aux conflits raciaux, un pays a besoin d'**organismes privés et publics**. Les organismes publics sont mieux subventionnés mais moins libres, mieux équipés en personnel mais beaucoup plus lents; par ailleurs, les organismes publics disposent de pouvoirs de pression et de sanction que les entreprises privées n'auront jamais.

Le rapport Daudlin cite une quantité considérable d'organismes privés, surtout en milieu anglophone (très peu de groupes québécois ont témoigné), mais il recommande rarement d'appuyer ces organismes (exceptions: nos 2, 3, 6, 7, 8, 58, 59, 60, 62). Si on veut assurer d'abord l'existence d'une multiplicité d'intervenants correspondant à la multiplicité des cultures, si on veut aussi éviter la centralisation bureaucratique, il faut relire bon nombre de recommandations en les adressant à des initiatives privées, en particulier aux fédérations d'organismes d'aide aux minorités (groupes de défense, journaux, groupes culturels, etc.).

2. Un principe fondamental de planification de l'intervention publique dans le racisme veut que dans un domaine où la passion et l'irrationalité jouent un aussi grand rôle, **les mécanismes de persuasion soient très importants, mais que, pour être efficaces, ils doivent être intimement rattachés, sinon identifiés, aux mécanismes de contrainte et éventuellement de sanction**. En d'autres termes, le citoyen ou le groupe qui manifeste du racisme doit être d'abord rencontré par un organisme public qui lui signale le caractère irrégulier de sa conduite, qui peut rendre public son avertissement si des avis répétés demeurent sans effet; ce même organisme ou un organisme intimement rattaché au premier doit pouvoir alors contraindre le ou les délinquants, par des mesures comme la révocation d'un permis, la déclaration d'incapacité à proposer des soumissions pour des travaux publics (*Contract compliances* des USA), et éventuellement par des amendes. Sans cette intervention unifiée, les pressions toujours légères de l'État n'obtiennent aucun résultat auprès des racistes.

Dans le rapport, on peut retrouver

tout ceci, mais *par fragments*, en particulier dans les recommandations nos 6, 7, 13, 14, 19, 25, 26, 27, 31 et dans toute la section 35-52. Mais si on veut arriver à une solution efficace, il faut articuler solidement le ministère d'État au multiculturalisme (encore une fois, s'il est vraiment l'organisme requis), le Conseil consultatif, le Comité permanent au multiculturalisme, Justice Canada et les divers paliers des Commissions des droits de la personne.

3. Dans l'intervention publique, **trois types de législation se sont avérés efficaces** et chacun de ces types requiert un traitement spécial: a) les chartes et lois concernant **les droits de la personne**; b) les lois concernant **l'emploi**; c) les lois sur **les expressions de la haine raciale**.

Le problème le plus difficile sur le plan législatif, au Canada, et le rapport en est la meilleure preuve, vient de ce que la loi canadienne est relativement exempte de mesures discriminatoires flagrantes⁵. Si bien que le racisme se faufile impunément à travers les silences de la législation, les difficultés de faire la preuve, les risques encourus par celui qui porte plainte, les lenteurs et les illogismes de l'enquête, la multiplicité des instances impliquées, la légèreté des sanctions⁶.

Le rapport est ici très déficient. Il essaie de faire avancer la question en recourant la plupart du temps aux "programmes d'action positive", qu'il définit dans son glossaire comme les "éléments des politiques de lutte contre la discrimination comportant la restructuration des institutions et des organismes selon des paramètres plus représentatifs de la composition de la société".

Pour comprendre cette "définition" du glossaire, il faut se rappeler que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a créé, il y a plus

4. Voir par exemple les conclusions classiques de Benjamin Lee Whorf, *Language, Thought and Reality*, John B. Carroll, Ed., New York & Londres, Wiley and Chapman, 1956, spécialement p. 134-159.

5. On aura un état de la question suffisant dans : D.A. Schmeiser, *Civil Liberties in Canada*, Oxford, Oxford Univ. Press, 1964; voir également Allan Gottlieb, Ed., *Human Rights, Federalism and Minorities*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1970. C'est sans

doute une exigence de M. Pierre Elliott Trudeau, qui y publie le seul article en français, qui a fait répéter le titre en traduction française, *Les droits de l'homme, le fédéralisme et les minorités*. J'y emprunte le texte cité en exemple.

6. Un exemple récent dans la région de Montréal. Un jugement de la cour supérieure a rejeté la clause d'un citoyen d'origine haïtienne, M. Victor Thébaud, avec frais et dépens, alors que cette cause était recommandée par la Commission des droits de la personne du

Québec, appuyée sur près de deux ans de travail de cette commission. La raison du rejet a été la contravention de Monsieur Thébaud à des règlements de la coopérative où il travaillait, règlements qui ont été votés par la corporation en question après coup et avec la rétroactivité exactement requise pour protéger la corporation. On pourrait citer malheureusement d'autres cas du même genre.

de cinq ans, une Direction de l'action positive. Cet organisme encourage les employeurs, surtout ceux du secteur privé, à favoriser, à compétence égale, l'engagement des femmes, des handicapés, des autochtones, des Noirs en Nouvelle-Écosse. Le rapport Daudlin recommande (n° 13) d'ajouter à cette liste les *minorités visibles*, pour une période de cinq ans.

Cela ne nous mène pas très loin. Une meilleure traduction française de l'"action positive" aurait sans doute parlé de "vœux pieux". Une fois admis le principe énoncé ci-dessus, celui des mécanismes unifiés de pression et de sanction, il faudrait renforcer sérieusement plusieurs des recommandations, bien au delà de l'"action positive". Je signale en particulier les endroits où l'intolérable doit cesser immédiatement, comme les subventions fédérales, provinciales ou municipales accordées à des organismes qui manifestent de la discrimination systémique ou occasionnelle à l'égard des minorités visibles; l'admission à des subventions, ou à des soumissions en vue de contrats, d'entreprises qui pratiquent la discrimination dans l'emploi, les salaires, les promotions. La cessation immédiate de toute discrimination dans les services de l'État eux-mêmes (armée, police, etc.) et dans les services directement rattachés à l'État (compagnies de la couronne, communications, transports, etc.) est également une mesure qui ne peut tarder, surtout quand des règlements astucieux voilent la discrimination (je serais étonné qu'un policier plus petit mais qualifié en judo ou en karaté ne soit pas un policier respecté!). Les médias mériteraient aussi un traitement à part; les permis de diffusion devraient être immédiatement remis en question dans les cas de racisme exprimé, vu l'importance exceptionnelle des moyens de communication dans la diffusion du racisme.

Quant aux "programmes d'action positive", ils peuvent bien s'ajouter ensuite, dans les domaines moins urgents et là où la liberté démocratique impose des mesures incitatives. Mais il faudra que ces programmes soient méthodiques, qu'ils comprennent des rappels, des campagnes publicitaires, des avantages économiques pour les entreprises qui voudront collaborer.

7. Voir G. Myrdal, *An American Dilemma*, New York, Harper, 1954, Vol. 1, p. 60s.

Je ne veux pas entrer dans la section concernant l'éducation, qui relève entièrement des provinces, à l'exception du préscolaire et d'une partie de l'universitaire. Cette section du rapport devrait se trouver en appendice ou alors situer clairement l'action du gouvernement fédéral au niveau de l'encouragement et de l'incitation. Je tiens cependant à rappeler, dans ce domaine de l'éducation, que plusieurs politiciens et juristes conservent encore dans le bagage qu'ils ont appris à l'université un principe du 19^e siècle qui prétend que "la législation est sans force contre l'instinct raciste". L'expérience a abondamment prouvé le contraire; la loi qui ne vise pas directement le sentiment raciste mais son expression publique a une double fonction pédagogique éprouvée: elle rejoint la conscience de la personne, au delà de la réaction instinctive, et très souvent *la conscience reconnaît le bien-fondé de la loi même si l'instinct raciste continue de protester*. Si bien que le principe du fait accompli, dans la législation contre le racisme, fonctionne en général positivement. De plus, on reconnaît que la loi éduque ceux et celles qui ne sont pas violemment racistes.

Or nous savons par de bonnes enquêtes, que le rapport cite (p. 3), que seulement 10% à 15% des Canadiens sont franchement racistes; les autres le sont faiblement et parfois pas du tout, et la loi leur servira de pédagogie! Dans ce domaine du renforcement des exigences légales, il faudrait revoir les recommandations nos 6, 7, 12, 13, 14, 16, 19, 23, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 47, 48, 49, 53, 60. C'est même là, à mon avis, que devrait porter le plus grand effort pour rendre le rapport efficace.

4. L'expérience a montré que ce sont **les discriminations dans l'emploi qui sont les plus douloureuses, les plus fréquentes et les plus dangereuses comme source de violence sociale**. Si bien que l'ordre de priorité dans les urgences si on veut lutter contre la discrimination est habituellement le suivant: améliorer la situation 1) dans l'emploi, 2) dans le recours à la loi et à la justice, 3) dans l'accès à la responsabilité politique, 4) dans l'accès à tous les services publics, 5) dans le prestige social y compris l'intermariage⁷. Si une amélioration peut être ajoutée à cette liste éprouvée, ce serait en signalant que le logement est une haute priorité, après l'emploi.



C'est d'abord parce qu'on est victime de discrimination dans les domaines fondamentaux de la vie, du travail, du logement, personnellement et plus encore en groupe, que le racisme peut croître.

Le rapport mêle tous ces niveaux, et c'est dommage. Je recommanderais donc de reclasser les recommandations selon cet ordre d'urgence. Même s'il est vrai que "l'extermination des Juifs par les nazis n'a pas commencé par les chambres à gaz, mais par les injures et la propagande haineuse", comme le signale un des témoins à l'enquête (p. 71), il reste que les lois sur la propagande haineuse se sont avérées moins efficaces et que la contre-propagande en faveur de l'égalité et de la fraternité obtient un meilleur résultat. Si une action énergique est entreprise, par l'initiative privée appuyée par les mécanismes et les subventions de l'État, dans le domaine vital de l'emploi, le reste devient plus facile. C'est d'abord parce qu'on est victime de discrimination dans les domaines fondamentaux de la vie, du travail, du logement, personnellement et plus encore en groupe, que le racisme peut croître. Le chômage des minorités visibles est aussi mauvais pour elles que pour les citoyens de la ma-

suite au bas de la page suivante



Qui saura enseigner aux parents qu'ils ne sont pas les "propriétaires" de leurs enfants?

LES ABUS SEXUELS D'ENFANTS

par **Camille Messier**

agent de recherche
Comité de la protection
de la jeunesse

La violence sexuelle faite à un enfant remet en cause les rôles sociaux dévolus à l'adulte mâle vis-à-vis du plus petit, soumission de l'un et possession de l'autre. Elle peut être le reflet de l'éducation du jeune mâle qui le conditionne à s'exprimer agressi-

vement, à exiger par la force, à toujours refuser quelque insatisfaction (ou frustration) que ce soit. La sexualité n'est-elle pas l'actualisation, l'expression même d'une manière d'être et de vivre ses relations avec les autres?...

suite de la page précédente

porité; il amène la pauvreté, la démoralisation, la criminalité, le manque d'hygiène et la maladie, et il crée la psychologie et les habitudes du ghetto. Si on tolère la discrimination dans l'emploi, on met en marche le mécanisme qui consiste à créer une victime pour ensuite la blâmer, un procédé classique du racisme⁸.

La centralisation fédérale

Dix-sept des 80 recommandations sont renvoyées à un éventuel ministère d'État au multiculturalisme, en particulier, malgré leur caractère disjoint, toutes celles qui concernent les mécanismes publics d'intervention. Que vaut cette idée?

En sa faveur, on peut faire valoir le caractère interprovincial du problème de la discrimination à l'égard des minorités visibles. On peut ajouter

dans le même sens les ramifications du problème dans plusieurs domaines qui relèvent du fédéral. Mais en retour il faut aussi considérer les dimensions provinciales de plusieurs des composantes, en particulier dans des domaines vitaux comme l'éducation, le travail, les médias, la justice civile: autant de domaines où la compétence des provinces est totale ou prioritaire. Et il faut ajouter le problème supplémentaire que j'ai signalé avec regret plus haut, celui de propensions racistes de plusieurs provinces les unes à l'égard des autres, un fait reconnu par le rapport lui-même (Introduction et recommandation 35).

Tout cela invite à repenser cette option-clé du rapport. Avant d'élaborer une alternative, qui risquerait de s'avérer aussi prématurée que l'option du rapport, il importe de corriger le biais centralisateur du travail entrepris: la commission aurait dû recommander une étude approfondie par une *représentation interprovinciale* du rapport et de toute la question.

Le présent gouvernement fédéral a pris l'habitude récemment de passer gaîment par-dessus les provinces pour prendre des décisions d'envergure, comme le rapatriement de la constitution et l'inclusion dans cette constitution d'une Charte des droits de la personne. Il faut souhaiter qu'il ne donnera pas de nouvel exemple de discrimination, précisément dans l'application d'un rapport *contre* la discrimination. Il faut approuver le fait qu'il ait limité le mandat du comité aux minorités *visibles*: ce sont elles qui portent le plus durement le poids de la discrimination et du racisme. Mais ce fait ne doit pas faire oublier la discrimination et le racisme à l'égard des minorités "non visibles", même si la commission Daudlin pense que le rapport Laurendeau-Dunton les a fait disparaître!

Le 25 mai 1984



8. C'est le titre d'un bon ouvrage américain sur le racisme, William Ryan, *Blaming the Victim*, 2e éd., New York, Vintage, 1976.

QUELQUES FAITS ET QUELQUES RÉFLEXIONS TIRÉES DES RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE RÉCENTE¹

Les abus sexuels d'enfants: ce qu'on en sait

Malgré les tabous universels, les dispositions des codes criminels, les anathèmes religieux et la réprobation générale, les abus sexuels commis sur des enfants ont, semble-t-il, toujours existé et le phénomène est loin d'avoir disparu. La littérature psychosociale — surtout américaine — s'y est, bien sûr, intéressée d'une façon particulière depuis une vingtaine d'années. De l'ensemble des auteurs consultés, il se dégage un large consensus:

- Le nombre *déclaré* des abus sexuels commis par des adultes sur des enfants augmente d'année en année, mais il reste encore nettement en-deçà de la réalité, la plupart de ces cas n'étant jamais rapportés malgré un dépistage un peu plus efficace.
- Les victimes sont des garçons et des filles mais, parmi les victimes, il y a, aux États-Unis, 10 filles pour 1 garçon; au Québec, la proportion est de 4 filles pour 1 garçon.
- Presque toutes les personnes abusives sont connues de leur victime et la majorité d'entre elles sont "quelqu'un de la famille"; ce sont des hommes,

adultes, qui ont eux-mêmes vécu dans leur enfance une situation d'abus sexuels, physiques ou émotionnels; au Québec, 11% d'entre eux ont entre 14 et 17 ans.

- La majorité des abus sexuels sont de nature incestueuse et les trois quarts des cas d'inceste connus sont du type père/fille.
- Des études ont été faites auprès de jeunes drogués, de jeunes prostitués, de jeunes fugueurs en fuite perpétuelle, de jeunes délinquants, de jeunes pensionnaires en maison d'accueil, de jeunes ayant effectué des tentatives de suicide, de jeunes patients des cliniques psychiatriques ou en traitement par des agences sociales; toutes les études de tels groupes de jeunes révèlent la présence d'un taux relativement élevé de victimes d'abus sexuel et particulièrement d'inceste. Toutefois, ce n'est pas des jeunes eux-mêmes que proviennent la plus grande partie des données dont nous disposons pour étudier les conséquences d'un abus sexuel durant l'enfance, mais plutôt d'adultes qui ont gardé leur secret au cours de longues années avant de consulter, plus tard, pour être aidés dans leurs difficultés personnelles, conjugales ou familiales.

Les abus sexuels: quelques définitions

Quelle réalité recouvre habituellement le terme d'*abus sexuels*? Les auteurs en donnent des définitions différentes mais qui comportent cependant certaines constantes. Il y a abus sexuel quand:

- un enfant est forcé ou entraîné dans une relation sexuelle complète ou incomplète²;
- il y a utilisation d'un enfant en vue d'une gratification sexuelle, ou permission d'un adulte à une autre personne pour utiliser l'enfant en ce sens³;
- il y a activité sexuelle, planifiée ou non, d'un partenaire plus âgé, connu ou non, avec un enfant privé de ses droits de décider s'il veut participer à cette activité sexuelle⁴;

NOMBRE DE SIGNALEMENTS ACHEMINÉS AU COMITÉ DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le nombre des cas connus d'abus sexuels envers des enfants augmente d'année en année. L'augmentation des cas connus serait-elle due à une augmentation de la violence sexuelle envers les enfants ou à une plus grande facilité de dépistage? Il est difficile de répondre à cette question. Dans l'ensemble, toutefois, le taux d'abus sexuels d'enfants signalés aux directeurs de la protection de la jeunesse des Centres de services sociaux du Québec (CSS) se maintient à environ 1 enfant par 2 000 enfants québécois.

Ainsi, en 1978, on a signalé 379 cas d'abus sexuels sur un total de 5 089 cas de mauvais traitements, soit 7,4%; en 1979, les proportions étaient de 714/4035 (17,7%); en 1980, 843/3681 (22,9%); en 1981, 806/2999 (26,9%).

1. Messier, C., De Champlain, J., *La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels... où en sommes-nous au Québec?*, Comité de la protection de la jeunesse, Études et recherches, cahier 5; Ministère de la Justice, Gouvernement du Québec, Montréal, 1984.
2. Marois, M., Perreault, L., *L'intervention sociale auprès des enfants maltraités, une pratique à repenser?* Études et recherches, cahier 2, Comité de la protection de la jeunesse, Ministère de la Justice, Gouvernement du Québec, Montréal, 1981.

3. Walters, David R., *Physical and Sexual Abuse of Children, Causes and Treatment*, Bloomington and London, Indiana University Press, 1975.

4. Lévy, J.J., Dupras, A., *La sexualité au Québec*, Longueuil Éd. Iris, 1981; Weiderholt, C., A Psycho-Dynamic View on Sex Crime and its Implication on Treatment. Congrès mondial de sexologie, Rome, 1978, cités par Beltrami, E., Couture, N. et Gagné F., in "La Pédophilie homosexuelle incestueuse et non incestueuse au Québec".

— il y a un "mauvais usage", une déviation — Brant et Tisza parlent de "Sexual misuse" au lieu d'abus sexuels —, du fait que l'enfant est exposé à une stimulation sexuelle inappropriée à son âge, à son niveau de développement psychosexuel et à son rôle dans la famille⁵;

— il y a implication d'enfants ou d'adolescents immatures dans des activités sexuelles qu'ils ne comprennent pas entièrement, auxquelles ils sont incapables de donner un consentement renseigné, ou qui violent les tabous sociaux ou les rôles familiaux⁶;

— il y a des relations hétérosexuelles ou homosexuelles, complètes ou non, ou des jeux sexuels entre un (ou des) adulte(s) et un enfant de moins de 18 ans, ayant pour but soit de stimuler sexuellement l'enfant, soit d'utiliser l'enfant pour obtenir une stimulation sexuelle sur sa personne et/ou sur un/une partenaire⁷.

Dans toute situation d'abus sexuel, il faut donc tenir compte des éléments suivants: le lien de la personne abusive avec l'enfant, la pratique sexuelle, l'âge de l'enfant, l'âge de l'agresseur, la fréquence, les valeurs culturelles, le degré de contrainte, la violence, le milieu de vie de l'enfant et sa situation familiale. Ce sont là autant de facteurs qui relativisent la notion d'abus sexuel.

5. Brant, S.T. et Tisza, V.B. "The sexually misused Child", dans *American Journal of Orthopsychiatry*, janvier 1977.

6. G. Kempe, Henry C., "Sexual abuse another hidden pediatric problem", dans *Pediatrics*, vol. 62, no 3, 1978.

7. Messier, Camille et Martin, Ghislaine, *L'enfance maltraitée, ça existe aussi au Québec*, Études et recherches, cahier 1, Comité de la protection de la jeunesse, Ministère de la Justice, Gouvernement du Québec, Montréal, 1981.

8. Walters, David R., op. cit.

MAIS QUI SONT-ILS?

Le Comité de la protection de la jeunesse a étudié l'ensemble et non un échantillon des cas d'abus sexuels signalés au Directeur de la protection de la jeunesse des 14 Centres de services sociaux du Québec au cours des six premiers mois de l'année 1981¹. Pendant cette période, 445 cas d'enfants ont été acheminés au CPJ pour abus sexuels. Après élimination des cas acheminés par erreur, non retraçables, etc., 374 cas restent à l'étude.

1. Messier, C., De Champlain, J., *La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels... où en sommes-nous au Québec?*, Comité de la protection de la jeunesse, Études et recherches, cahier 5; Ministère de la Justice, Gouvernement du Québec, Montréal, 1984.

Profil des personnes reconnues abusives

- 97% sont de sexe masculin.
- 92% sont connues de l'enfant; 69% sont "quelqu'un de la famille".
- 14% des victimes sont abusées par deux personnes ou plus; 12% des victimes d'un inceste père/fille sont également victimes d'un autre type d'inceste; il y a quelques cas d'abus à la fois dans la famille et hors de la famille.
- Dans bon nombre de cas, on a pu établir l'âge des personnes abusives; la plupart sont des hommes d'âge mûr (73% ont 30 ans ou plus), mais plusieurs sont des jeunes (27% de moins de 30 ans) dont maints adolescents (11% ont de 14 ans à 17 ans); dans l'ensemble, l'âge moyen des personnes abusives est 38 ans.
- L'âge moyen des pères incestueux est 43 ans.
- Les victimes de viol et d'agression sexuelle ont été attaquées par des hommes jeunes dont l'âge moyen est 27 ans.

Profil des victimes

- Le profil de l'ensemble des victimes établit que sur 5 enfants, il y a 4 filles et un garçon.
- L'âge moyen des enfants dont le cas est retenu est de 12,1 ans.

COMMENT

TRAITER CES CAS?

La solution judiciaire à des infractions sexuelles à l'égard d'un enfant est d'abord punitive. De plus,

elle entraîne généralement la séparation des partenaires sexuels, qu'il y ait emprisonnement ou non. Cette simple séparation peut-elle avoir pour effet d'empêcher la récurrence et surtout de "réparer" les torts causés?

David R. Walters⁸ a bien décrit certains écueils de l'intervention judiciaire, spécialement pour les cas d'inceste père/fille:

MAIS QUI SONT-ELLES?

- Parmi les cas retenus, il y a plusieurs enfants dont la famille est déjà connue du réseau social des CSS (44%).
- Dans près d'un cas sur cinq (19%), le signalement décrit une situation d'abus sexuels se conjuguant à de la violence physique ou de la négligence; ces abus multiples sont proportionnellement plus nombreux pour les plus jeunes enfants signalés (27% des 0-5 ans, 20% des 6-12 ans, 19% des 13-14 ans et 17% des 15-17 ans).

Profil des familles

Le diagnostic social du DPJ est très lourd puisqu'il a identifié au moins un grave problème autre que l'abus sexuel dans la majorité des cas (71%).

Dans ces familles, une proportion plutôt importante des pères présente un problème de consommation d'alcool (26%); la santé mentale de plusieurs parents est ébranlée (11% des pères et 16% des mères); des mères ont un problème de consommation d'alcool (7%); des pères en ont un de délinquance (7%).

Dans ces familles, les enfants présentent souvent des problèmes sérieux de comportement (23% des victimes et dans 21% des cas, au moins un autre enfant), de même que des problèmes d'apprentissage (18% des victimes et dans 17% des cas, au moins un autre enfant); de plus, plusieurs enfants présentent d'autres problèmes: handicap intellectuel (7% des victimes et dans 10% des familles, au moins un autre enfant), handicap physique (dans 6% des familles, un enfant autre que la victime), délinquance chez les enfants autres que la victime (8% des familles).

La durée moyenne de tous les cas ayant un caractère de continuité est de 19 mois; au signalement, parmi les cas présentant une continuité, les cas d'inceste duraient, en moyenne, depuis plus longtemps que les autres, soit près de 2 ans: 22 1/2 mois pour les cas d'inceste père/fille, 20 mois pour les autres types d'inceste; les cas d'exploitation/prostitution ou détournement de mineur duraient, en moyenne, depuis plus d'un an (15 mois), et ceux d'attentat à la pudeur ou grossière indécence, depuis plus de six mois (8 mois).

... "L'inceste est difficile à prouver et facile à dénier:

- le fardeau de la preuve revient à la victime, et il s'agit d'un enfant qui dénonce son propre parent; la victime doit souvent affronter l'incrédulité des adultes en autorité, dans une société où le fait d'être un enfant est, par définition, un état d'infériorité; la plupart du temps, cet enfant est terrorisé devant les

adultes qui vont l'interroger, l'examiner médicalement et le confronter au dire de ses parents;

- quand l'attention se porte sur l'offenseur, la réponse de la société est presque toujours judiciaire; l'offenseur est alors amené à prendre un avocat qui lui conseille de ne parler à personne de ce qui est arrivé et l'intervenant social se bute à

un refus de traitement; ou encore, on n'acceptera de s'engager dans une thérapie que pour éviter une peine d'emprisonnement, ce qui peut entraîner un désistement rapide, avant même, parfois, le début de la thérapie"...

De plus, la jeune victime sera souvent soumise à de fortes pressions familiales: on lui fera vite comprendre que sa dénonciation a pour effet de jeter la honte sur toute la famille, en plus d'envoyer son père en prison; s'il s'agit du principal pourvoyeur, toute la famille sera privée de ses revenus et connaîtra la pauvreté... Comment un enfant peut-il maintenir ses premières dépositions dans un pareil contexte? Comment établir une preuve sans cet important témoin? Il n'est donc pas étonnant que de telles causes aboutissent rarement en Cour criminelle?

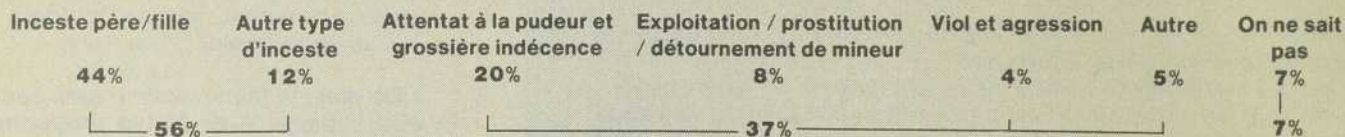
Enfin, la seule approche judiciaire et punitive de ce type de problème a un effet démobilisateur pour les autres familles qui cherchent une solution à un tel problème.

La solution de l'intervention sociale met plutôt l'accent sur l'aspect "réparation". Elle est axée surtout sur la protection de l'enfant: elle veut dédramatiser la situation, déculpabiliser la victime, prévenir la récurrence et affermir l'autonomie de la victime.

Comme on s'y préoccupe de "protection de la jeunesse", il n'est pas étonnant que ces intervenants se donnent plus rarement l'objectif de soigner la personne abusive. En pratique, il nous a semblé qu'ils se montrent vite rassurés quand cette dernière s'est éloignée, or ce n'est pas une garantie de sécurité puisque, comme nous le montre la recherche, plusieurs enfants abusés le sont pendant leurs visites et leurs sorties avec un père divorcé qui ne demeure plus avec la famille.

Ne pourrait-on penser à des formules qui — quand cela est nécessaire — intègrent l'intervention judiciaire et l'intervention sociale? La Loi sur la protection de

DISTRIBUTION DES TYPES D'ABUS SEXUELS JUGÉS FONDÉS OU À RISQUES SÉRIEUX



la jeunesse ou les lois relatives à la famille pourraient être amendées de façon à se pourvoir d'une clause semblable à celle de l'article 33 de la Loi sur les jeunes délinquants (abrogée depuis le 1^{er} avril) et ce, relativement à certaines infractions (par exemple, les causes d'inceste), pour que le Tribunal de la jeunesse (ou de la famille) entende ces causes. Le magistrat du Tribunal de la jeunesse (ou de la famille) pourrait de toute façon déférer un cas devant la Cour criminelle, s'il le jugeait à propos. Si nous persistons à souhaiter ce recours judiciaire, c'est que ces causes ne se rendent que très difficilement en Cour criminelle; c'est aussi que les intervenants sociaux ont souvent besoin qu'une autorité reconnue les appuie dans leurs efforts de traitement de ces cas, et cette collaboration pourrait être plus simple avec un tribunal moins "effrayant" qu'une Cour criminelle.

Cette recommandation peut prêter à controverse: plusieurs s'objecteront à la sanction judiciaire. Pour notre part, nous la jugeons nécessaire pour déculpabiliser l'enfant-victime en clarifiant qui est le coupable. De plus, les intervenants sur le terrain nous signalent qu'après quelques entrevues, la victime, sa mère et parfois ses frères et sœurs poursuivent la thérapie; bref, toute la famille est en thérapie... sauf le père incestueux... s'il n'y est pas contraint.

Des modèles récents de traitement psychosocial

De nouveaux modèles de traitement clinique sont effectivement ap-

pliqués et donnent des résultats étonnants. Ces modèles mettent l'accent sur le traitement thérapeutique en profondeur de toutes les personnes impliquées.

Ces programmes intègrent l'action judiciaire aux étapes du traitement psychosocial. Celui-ci est une véritable thérapie menée de concert avec le "case management"; il commence avec une thérapie individuelle des principaux participants; il se continue par une thérapie de groupes de pairs; il s'oriente ensuite vers une thérapie des dyades et une thérapie familiale. Selon les programmes, un traitement psychosocial intégrant toutes ces phases dure entre un et trois ans.

Quand un tel traitement est accessible (à la famille incestueuse), mais qu'il est refusé, abandonné trop tôt, s'il reste sans effet, ou encore, s'il est utilisé uniquement pour éviter l'emprisonnement, plusieurs auteurs estiment nécessaire de recourir au placement définitif de la victime hors de son milieu et, si elle est très jeune, à la déchéance de l'autorité parentale et à l'adoption.

Ces modèles sont exigeants. Ils demandent plus que la punition du coupable, la séparation des partenaires et le simple réaménagement de l'environnement social de l'enfant. Ils visent à donner de l'assurance, à rebâtir l'estime de soi, à accroître l'auto-défense, à redonner à la victime la propriété de son corps et le droit de "dire non", à réorienter la recherche du plaisir sexuel vers des partenaires de la même génération, en un mot, à amener la victime à se convaincre qu'elle a droit à un avenir heureux.

Nous n'avons pas, hélas, de recettes infaillibles à offrir aux responsables de ces cas. Mais nous comptons sur la mise en commun des réflexions, des compétences et de

l'expérience acquise, pour assurer à tous les enfants protection, sécurité, et chances de développement. Pour notre part, nous croyons à une méthode s'inspirant des "mesures de probation" et qui exige "l'arrêt d'agir", la confrontation avec les problèmes concrets d'alcoolisme, de santé mentale, de travail et de chômage, de délinquance, ou autres, et ce, de concert avec une véritable thérapie psychosociale.

Faire de la prévention ?

Le traitement psychosocial comporte, en soi, un objectif de prévention de la récidive de l'abus sexuel avec le même enfant ou avec d'autres enfants. La prévention de la récidive est donc inhérente au traitement et elle contribue par le fait même à prévenir de nombreux autres problèmes sociaux pour le présent et pour l'avenir. Mais la prévention des abus sexuels d'enfants demande plus que la non-récidive dans les cas traités et déborde le traitement psychosocial immédiat du cas par cas.

Nous avons vu que les personnes abusives sont des hommes et que, parmi les hommes abusifs, il faut compter maintenant un nombre assez important d'adolescents. Il semble évident que l'éducation sexuelle des garçons est en cause. Par ailleurs l'éducation sexuelle des filles (comme celle des garçons puisque des garçons sont aussi victimes) ne semble pas développer chez elles le sentiment de propriété de leur corps ni renforcer leur système d'autodéfense.

suite au bas de la page suivante

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE: DES EMPLOIS POUR LA PAIX

par Pierre Bonnet

Le mouvement ouvrier constitue sans conteste le premier mouvement social moderne (Alain Touraine): le plus organisé, le plus expérimenté, le mieux équipé pour défendre les intérêts de ses membres mais aussi pour promouvoir politiquement un projet de société. Depuis une dizaine d'années, cependant, d'autres vastes mouvements (écologique, féministe, antinucléaire) se sont développés en marge du mouvement ouvrier. Non pas en opposition aux syndicats mais avec un souci croissant d'autonomie. Pierre Bonnet examine ci-dessous un exemple typique du dialogue nécessaire mais difficile entre le mouvement ouvrier et le mouvement pour la paix: celui de la reconversion des industries militaires. Sans proposer de solution-miracle, il apporte des exemples qui stimulent l'imagination et la créativité.

Le débat de l'installation de missiles nucléaires tactiques sur le territoire de plusieurs pays membres de l'OTAN a secoué les parlements européens. La télévision nous a fait voir des centaines de milliers de manifestants, révoltés par l'escalade de la course aux armements, angoissés par l'avenir de la planète.

Le mouvement pour la paix et le désarmement ne se limite plus à l'Europe. Aux États-Unis, les leaders religieux se sont élevés contre l'excès des budgets militaires et la psychose de la guerre froide. Plus près de chez nous, l'essai des missiles "Cruise" en territoire canadien a réveillé l'opinion publique. Au Québec, ces dernières années, plusieurs groupes se sont formés pour sensibiliser la population à la question de la guerre et de la paix.

Mais il ne suffit pas de se prononcer pour la paix et de dénoncer l'industrie militaire. Surtout au moment où la crise économique et la révolution technologique menacent les emplois de milliers de travailleurs. On le sait, l'an

dernier, les contrats militaires atteignaient quelque 2 milliards de dollars pour la seule région de Montréal: les engins de mort sont aussi un gagne-pain!

Avec un taux officiel de chômage de 12% au Canada et de 15% au Québec, les travailleurs et les travailleuses des usines d'armements accueillent chaque nouveau contrat de production militaire comme une bouée de sauvetage. Faut-il se surprendre que la majorité d'entre eux regardent le mouvement pour la paix et le désarmement comme une menace pour leurs emplois?

S'engager pour la paix, est-ce s'acculer à brimer le droit au travail? Le mouvement pour la paix et le mouvement syndical sont-ils condamnés à devenir deux solitudes? Faut-il choisir entre la bonne conscience et la sécurité d'emploi?

Il ne faut pas que la réduction (et ultimement la suppression) de la production militaire équivale à fermer les usines d'armements. Dans le contexte économique ac-

suite de la page précédente

La famille reste, bien sûr, la première responsable de l'éducation sexuelle de ses enfants. Aussi, des parents mettent-ils les jeunes enfants en garde contre les étrangers: ils leur apprennent à ne rien accepter d'un étranger, à ne pas le suivre dans une auto ou dans un logement inconnu. Mais quand le danger se trouve au foyer, dans l'entourage immédiat de l'enfant ou chez le voisin d'à-côté, comment les parents peuvent-ils mettre l'enfant en garde? Qui se rendra responsable des parents? Qui saura enseigner aux parents qu'ils ne

sont pas les "propriétaires" de leurs enfants? Qui devra montrer aux parents à voir leurs enfants non comme des objets à leur disposition, mais comme des personnes distinctes d'eux-mêmes et qui ont des droits propres?

Le principe d'une éducation sexuelle à l'école est aujourd'hui largement admis. Des programmes s'écrivent, de futurs sexologues sont en formation dans les universités: il est urgent de mettre ces programmes en opération et de confier cette tâche à des gens compétents.

L'éducation sexuelle des enfants et des adolescents doit être assumée et ne plus se faire à la sauvette. Elle doit absolument comprendre l'enseignement d'une éthique sexuelle qui professe le respect de soi et des autres, le sens de la propriété de son corps, le droit de dire "non" et d'assurer sa propre défense.

Mais l'éducation sexuelle sera-t-elle, à elle seule, la panacée à ce fléau social qu'est l'abus sexuel d'enfants?...



tuel, il ne s'agit pas de fermer les usines mais de les agrandir. Les recettes-miracles n'existent pas en ce domaine, mais les leçons de l'histoire et quelques initiatives récentes ouvrent des pistes de recherche, que nous ne pouvons nous payer le luxe d'ignorer.

La reconversion industrielle

Des syndiqué(e)s européens puis américains sont passés à l'offensive. Ils ont élaboré une nouvelle stratégie syndicale: la reconversion industrielle¹. Elle veut faire échec à une double catastrophe: le chômage et la guerre.

Pour nous de l'hémisphère nord, la guerre, c'est d'abord les risques multipliés de l'holocauste planétaire. Pour les gens de l'hémisphère sud, la guerre, c'est aussi les 43 conflits armés en cours avec les millions de victimes et la misère qu'ils entraînent. Pour l'essentiel, les armes achetées par les pays du Sud proviennent du Nord. Elles tuent et appauvrissent. Le coût des dépenses militaires mondiales encourues en six mois suffirait à payer un programme de dix ans capable de répondre aux besoins en nourriture et en vêtement des pays du tiers monde. Nous connaissons tous et toutes les statistiques et les horreurs qu'elles révèlent. Mais nous avons le sentiment qu'on n'y peut rien.

La reconversion industrielle vise précisément à transformer la production militaire en production civile. C'est une lutte pour le droit à un travail socialement utile en même temps que pour la paix. Des syndicats ont voulu démontrer que leurs membres peuvent fabriquer des biens capables de répondre à des besoins humains non comblés dans leurs pays et dans le tiers monde. Ils soutiennent que les impôts, aujourd'hui mis au service de la prolifération d'armes destructrices, pourraient contribuer à élever le niveau et la qualité de vie. Pure utopie, crient certaines personnes!

Est-ce possible?

On a la mémoire courte. Si on y songe bien, il est établi depuis 1945 qu'on peut substituer à la production militaire une production civile. Tous les pays ravagés par la Deuxième Guerre ont connu cette transformation. Le Canada a, lui aussi, transformé son économie de guerre en économie civile.

Monique Audet, dans son analyse des dépenses militaires canadiennes de 1937 à 1982, relève que l'une des causes de la croissance économique de l'après-guerre fut "la possibilité de transformer les usines de guerre existantes en usines 'civiles' sans modification importante de l'outillerie et de l'équipement"².

Trois ordres de conditions assurent le succès d'une telle entreprise: elles sont techniques, économiques et politiques. Mais, c'est la volonté politique qui fut déterminante dans la période de l'après-guerre. La population canadienne en avait assez de la guerre. Le gouvernement fédéral a créé, dès juin 1944, le ministère de la Reconstruction. Il avait pour mandat de coordonner et d'organiser le passage sans heurts de l'économie militaire à l'économie civile. Le gouvernement devait publier, en 1945, un Livre blanc préconisant une batterie de mesures destinées à faciliter cette transition: politique de travaux publics, construction de routes et de logements, exploitation des richesses naturelles, aide à l'exportation, etc.

La faisabilité de la reconversion industrielle de la production militaire en production civile est prouvée. Elle a déjà été faite. Et le problème de fond est davantage politique que technique ou économique.

Une expérience récente

La nouvelle reconversion industrielle est née en Angleterre dans les usines de la compagnie Lucas Aerospace³. Cette dernière est une division de Lucas Industries, multinationale britannique qui compte trois autres divisions et plusieurs compagnies affiliées, implantées sur tous les continents.

En 1970, Lucas Aerospace dominait l'aérospatiale britannique avec ses huit compagnies, ses onze chantiers et ses dix-sept usines. La moitié de son chiffre d'affaires provenait de la production militaire. Le quart de ses commandes étaient faites par la Défense nationale.

En 1969, les syndiqué(e)s formaient le Comité conjoint des délégués d'ateliers de Lucas Aerospace. Le comité représentait tous les chantiers et tous les syndicats de cols bleus et de cols blancs. Son objectif était de coordonner les démarches syndicales visant à améliorer la sécurité d'emploi, les salaires et les conditions de travail. Des gains importants furent réalisés sur les deux dernières questions mais on ne put empêcher Lucas de faire quelque 4 000 mises à pied. Le nombre de travailleur(euse)s passait de 18 000 à 14 000 entre 1970 et 1974. Le comité se mit alors à la recherche d'une nouvelle stratégie pour défendre le droit au travail de ses membres.

1. Voir à ce sujet (analyse et bibliographie): Arnoff, P., Bonnet, P., Jacques, M., Rompré, A.Y., Stillitz, S., "L'emploi dans le naval au Québec: à quand la véritable relance?", projet relais CSN, novembre 1983, 163 pages. "Le désarmement et la reconversion des industries d'armement en production civile", Bruxelles, Belgique, Institut syndical européen, automne 1983, 137 pages.
2. Monique Audet, "L'économie des dépenses militaires au Canada 1937-1982" in *Interventions économiques*, no 10, 1983, page 122.
3. *Lucas Briefing*, Center for Alternative Industrial and Technological Systems (CAITS), Londres 1982.

En 1974, il expédia un questionnaire à chaque travailleur(euse) de Lucas Aerospace. L'opération répondait à un double objectif: inventorier les ressources humaines et matérielles de Lucas et recueillir les suggestions quant aux autres produits qui pourraient être fabriqués avec ces ressources. Le questionnaire déclencha une explosion de créativité chez les travailleur(euse)s.

On leur demandait, pour la première fois, de réfléchir collectivement et individuellement sur leurs expertises, sur les produits qu'ils voudraient et pourraient fabriquer à la place des avions de combat et sur l'organisation du travail qu'ils aimeraient voir introduire. Les suggestions ne tardèrent pas à rentrer, plusieurs accompagnées de croquis.

Le syndicat devait aussi organiser des rencontres avec des groupes de la population dont des bénéficiaires et des employé(e)s des services publics. Ces rencontres visaient à identifier les besoins sociaux à combler et les produits à manufacturer.

Cette démarche aboutit, en 1976, à la rédaction d'un plan de reconversion industrielle. Sa nouveauté, par rapport à la reconversion opérée dans l'après-guerre, vient de ce qu'elle est l'oeuvre de syndiqué(e)s associés à des groupes de la communauté au lieu d'avoir été pensée et mise en oeuvre par l'État et le patronat. Le projet proposait une nouvelle stratégie syndicale de lutte contre le chômage basée sur la notion de l'*utilité sociale* de la production.

Selon cette stratégie, il faut remplacer la production militaire par celle de biens qui répondent à des besoins sociaux tout en utilisant les mêmes ressources humaines et matérielles. Selon les auteurs du plan, la notion de l'*utilité sociale* inclut les éléments suivants: les biens produits répondent à des besoins humains non satisfaits en Grande-Bretagne et dans le tiers monde; ils doivent promouvoir la santé et la sécurité des producteurs et des utilisateurs de ces biens en utilisant des produits non polluants et des technologies non dangereuses; développer et utiliser des énergies renouvelables; accroître le contrôle des travailleur(euse)s sur la finalité et sur l'organisation du travail; développer la collaboration entre les travailleur(euse)s manuels et intellectuels ainsi qu'avec la communauté environnante dans l'établissement des choix des produits socialement utiles.

Les auteurs font bien ressortir le caractère *socialement utile* de ce plan de reconversion, qui s'applique tout autant à la technologie utilisée et à l'organisation du travail qu'au produit lui-même. Ils ont retenu 150 des produits suggérés: ils touchaient des secteurs aussi variés que le transport, l'énergie, les équipements océaniques, les dispositifs de télécommande et l'équipement médical. Certains produits ont été fabriqués sur une base expérimentale et le comité avait prévu que le réseau des services de santé et du transport en commun remplacerait

éventuellement le ministère de la Défense comme principal client de la compagnie.

À court terme, cette expérience, devait se solder par un échec puisque la compagnie refusa d'adopter le plan. Mais l'échec, en réalité, n'est que partiel car le plan de Lucas est devenu un modèle repris et adopté subseqüemment par de nombreux syndicats européens et par quelques syndicats américains. La reconversion industrielle n'est pas encore un large mouvement mais elle est déjà un courant qui développe une nouvelle problématique pour des emplois et pour la paix.

Cette stratégie syndicale permet de jeter des ponts entre les producteur(trice)s et les consommateur(trice)s, entre le secteur public et le secteur privé, entre le mouvement syndical et de nombreux mouvements sociaux dont le mouvement pour la paix et le mouvement des femmes et aussi entre ceux et celles qui luttent pour leur droit au travail et ceux et celles qui luttent pour que les impôts servent les intérêts du peuple.

Des plans de reconversion industrielle ont été gagnés en Angleterre et en Allemagne fédérale. À l'échelle du Londres métropolitain, un comité municipal est chargé de promouvoir et d'aider à la réalisation de la reconversion industrielle des entreprises militaires. Les grands syndicats européens se sont prononcés en faveur de la reconversion industrielle et ils sont à mettre au point des plans concrets adaptés aux différentes situations. L'ONU invite ses membres à étudier de près cette question et à procéder à la reconversion industrielle. D'autres exemples pourraient être cités⁴.

Ces dix dernières années, des études faites aux USA, à l'ONU et en Europe par de nombreux chercheurs, y compris des économistes gouvernementaux, confirment que les dépenses militaires sont de faibles créatrices d'emplois, qu'elles accentuent la tendance inflationniste et que leurs retombées technologiques dans le civil sont de moins en moins nombreuses et importantes. Ces études confirment aussi qu'il y a une corrélation statistique significative entre la part du produit intérieur brut que les dépenses militaires accaparent et le taux de croissance économique du pays. Autrement dit, plus augmente le rapport dépenses militaires/produit intérieur brut, plus le taux de croissance économique du pays a tendance à chuter⁵.

Le mouvement pour la paix et le syndicalisme québécois ont intérêt à entreprendre une réflexion sur ces questions: quelle est la production *socialement utile* qui doit et peut être réalisée ici pour répondre à nos besoins et à ceux du tiers monde. Cette production pourrait être encouragée à même les impôts aujourd'hui engloutis dans le budget de la Défense. Celui-ci est passé de 2,5 milliards \$ à plus de 9 milliards \$ entre 1975 et 1984.

Le défi est énorme. Il implique un changement de mentalité tel qu'il ne peut manquer de se répercuter sur l'organisation du travail et les priorités de notre société. Mais avons-nous le choix de prendre nos responsabilités? Les travailleurs de Lucas ont fait la preuve qu'ils avaient au moins autant d'imagination et de sens du réalisme que les marchands de canons. Nous avons, au Québec, le potentiel et les ressources pour emboîter le pas et développer peu à peu la volonté politique nécessaire à cette re-conversion.



4. Qu'il suffise de mentionner la rencontre internationale sur la reconversion de l'industrie militaire qui aura lieu à Boston du 22 au 24 juin (International Economic Conversion Conference 2161 Massachusetts Avenue Cambridge; MA 02140).

5. Voir à ce sujet: *L'emploi dans le naval au Québec: à quand la véritable relance?*, chap. 5, pages 83 à 99.

PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE AUTONOME

par **Maurice Dupras**
Député de Labelle

Le 30 avril dernier, lors d'un dialogue sur "Le Canada, les États-Unis et l'Amérique latine", organisé au Woodrow Wilson International Centre for Scholars, à Washington, M. Maurice Dupras a présenté un exposé sur "les intérêts politiques et sécuritaires du Canada en Amérique latine et aux Antilles" dont nous publions de larges extraits. Le député de Labelle avait dirigé les travaux du sous-comité parlementaire chargé d'étudier les relations du Canada avec les pays de cette région. Au moment où les comités de solidarité réclament du Gouvernement canadien une attitude plus cohérente sur le conflit qui s'envenime en Amérique centrale, il est réconfortant de prendre connaissance de la position exprimée par M. Dupras devant un auditoire américain.

La promotion des idéaux humanitaires, libéraux et démocratiques en affaires internationales n'est pas sans comporter de risques. Le rôle de médiateur et de "secours" est rarement facile ou incontestable. Le président Wilson a eu sa part de difficultés dans ses tractations avec l'Amérique latine et ses alliés européens. Néanmoins, il persistait à croire que les États-Unis ne pouvaient absolument pas s'isoler ou agir de façon arbitraire ou unilatérale dans la défense de leurs propres intérêts. Il voyait la Société des nations comme une solution de rechange aux deux maux de l'isolationnisme et de la course à l'impérialisme. Elle devait offrir une tribune où les États-Unis pourraient exercer leur rayonnement sur une base de principe et au nom de la véritable sécurité collective et non pour étendre leur domination de grande puissance discréditée.

Il est malheureux qu'aujourd'hui la Maison blanche interprète comme une faiblesse et non une force la tradition progressiste de la politique étrangère américaine. La doctrine soutenue par Wilson et le Canada sur la lutte contre le colonialisme et pour le développement n'est plus populaire. Ainsi, il semble que l'on ne puisse pas faire entièrement confiance au

Canada pour défendre les intérêts occidentaux dans l'hémisphère, du moins ceux énoncés par le gouvernement Reagan. Nous en avons eu une preuve saisissante au cours des événements qui ont entouré l'invasion de la Grenade en octobre dernier. En effet, le Canada, le plus ancien membre du Commonwealth britannique dans l'hémisphère et allié de l'OTAN, a été tenu à l'écart parce qu'il s'oppose ouvertement à ce que l'on recoure à l'occupation militaire étrangère pour régler les conflits politiques internes. Pourtant, Washington prétendait agir dans l'intérêt de la sécurité de "toutes les Amériques", ce qui englobe, je présume, le Canada. Il va sans dire que cette hypothèse est manifestement fautive dans le cas des Antilles du Commonwealth. Grâce à ses relations étroites et ses liens d'amitié de longue date avec ces pays, le Canada était beaucoup mieux placé que le gouvernement américain pour évaluer la situation et déterminer une ligne de conduite réfléchie. Le Canada n'en a jamais eu l'occasion. Il n'y a eu aucune consultation ou négociation véritable. Le Canada n'a pas été entendu, mais doit tout de même accepter les conséquences des interventions américaines précipitées dans l'hémisphère. C'est une situation

inacceptable pour toute nation qui se respecte et qui a une politique étrangère indépendante.

Les États-Unis ont peut-être raison de croire que l'intervention militaire peut, jusqu'à un certain point, assurer la stabilité et l'intérêt à court terme de l'Occident. Cependant, l'attitude canadienne se fonde sur l'expérience éprouvée. Le Canada, en tant que membre du Commonwealth et de la francophonie, sait que l'indépendance et le non-alignement du tiers monde peut être compensé par la prolifération des institutions occidentales libérales et démocratiques. Il n'est pas nécessaire d'entrevoir de conspiration communiste dans chaque revendication de justice sociale et de libération nationale. En fait, pareille attitude est historiquement contradictoire étant donné que la tendance à voir partout l'oeuvre d'agents soviétiques et cubains finit par devenir une prophétie qui se réalise. Ce n'est ni par accident ni par malchance que les politiques antirévolutionnaires de Washington en Amérique centrale et en Amérique du Sud ont perpétué le cycle de la répression, de la violence et des soulèvements sanglants dans presque toute la région.

Pour une solution politique

Le gouvernement canadien et les Canadiens en général ont tout intérêt sur le plan politique et sécuritaire à rompre cette tradition pour assurer la stabilité et le développement à long terme de l'Amérique latine et des Antilles. Pour y parvenir, il faudra, contrairement aux recommandations mal fondées de la commission Kissinger qui revendiquaient plus d'armes et plus de beurre, recourir à des solutions *politiques et non militaires ou purement économiques*. À propos de la situation explosive qui règne à l'heure actuelle en Amérique centrale, je m'en remets à mon expérience et à celle de mes collègues qui ont fait partie pendant presque un an et demi du sous-comité parlementaire sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles. Nous avons été confrontés au problème que les changements révolutionnaires font subir à des sociétés dans lesquelles la vaste majorité est pauvre et est privée des droits et des protections essentiels que nous tenons pour acquis. Cette expérience nous a donné une vision beaucoup plus claire de la nature réelle des conflits qui ont lieu dans cet isthme.

Le gouvernement des États-Unis et le rapport de la commission Kissinger soutiennent en paroles le groupe de Contadora. Ils continuent néanmoins à poursuivre des "solutions" militaires, de grande envergure comme au Salvador et au Honduras, et par la voie plus insidieuse de la "déstabilisation" comme au Nicaragua. Le Canada a adopté une toute autre attitude. Les Canadiens ne sont pas tous du même avis, mais ils n'envisagent pas tous les problèmes des relations Nord-Sud selon le type traditionnel de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, et comme on peut le voir l'Amérique centrale va bientôt récolter les fruits amers de la misère, de l'exploitation et de la domination étrangère qui y sévissent depuis des générations.

L'évolution de la philosophie du gouvernement canadien à ce sujet est instructive. Dans un discours prononcé en mars 1982, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, a déclaré: "l'instabilité en Amérique centrale — et ailleurs dans le tiers monde

— n'est pas le produit des rivalités Est-Ouest. Elle est le produit de la pauvreté et de l'injustice. Les rivalités Est-Ouest suivent dans son sillage. Je connais peu de cas où le contraire soit vrai."

À la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à Sainte-Lucie en février 1983, le premier ministre Trudeau a donné la formulation qui reste la plus exacte du point de vue du Canada:

Pour sa part, le Canada a toujours choisi de s'attaquer aux causes économiques et sociales des tensions qui agitent notre hémisphère, n'ayant ni l'ambition ni la capacité de rechercher des solutions militaires ou de grands desseins stratégiques. En conséquence, nous avons exhorté nos partenaires à adopter, au chapitre du développement, une attitude non discriminatoire à l'égard des plans nationaux et des institutions régionales.

À notre avis, les États ont le droit de choisir la voie idéologique retenue par leurs citoyens. Lorsqu'un pays se dote d'un régime socialiste ou même marxiste, il n'adopte pas nécessairement un "appareil" qui en fait automatiquement un satellite des Soviétiques. Les orientations internes adoptées par les États de l'Amérique latine et des Antilles, quelles qu'elles soient, ne présentent pas en elles-mêmes une menace à la sécurité de notre hémisphère. Pareille menace se pose seulement si un pays opte pour un système qui provoque délibérément des rivalités entre l'Est et l'Ouest dans cette région, ou tend à déstabiliser ses voisins. C'est pourquoi le Canada n'a pas retiré ses programmes d'aide ni son appui aux États qui se sont orientés vers la gauche, pas plus qu'à ceux qui penchent plutôt vers la droite sur le plan interne.

Nous préférons laisser les pays choisir les orientations qui conviennent à leur développement.

S'ils ont pour premier souci de respecter leurs obligations sociales et humanitaires envers leurs habitants, ils obtiendront l'aide du Canada. S'ils s'emploient à satisfaire les besoins réels de leurs citoyens, ils auront notre appui.

La position du gouvernement canadien rejoint celle des gouvernements de l'Europe de l'Ouest qui préfèrent le dialogue, la coopération multilatérale et le pluralisme international à l'inter-

vention unilatérale des superpuissances, surtout si elle comporte l'emploi de la force pour "résoudre" des conflits régionaux. On pourrait citer de nombreux exemples où le point de vue canadien coïncide avec celui de pays européens et où la ligne dure adoptée par le gouvernement Reagan l'a isolé au sein même de l'Alliance atlantique. Le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne a été sérieusement embarrassé quand les États-Unis ont ignoré ses conseils à propos de Grenade. À l'heure actuelle, le minage des ports du Nicaragua provoque une vive confrontation avec le gouvernement de France qui a appuyé le déploiement des missiles américains en Europe. Les interventions américaines dans cette guerre plus ou moins clandestine contre le Nicaragua compromettent la sécurité non seulement des Nicaraguayens mais aussi des alliés auprès desquels les États-Unis recherchent l'appui sur des questions qui touchent la sécurité de l'Occident en général.

Les États-Unis s'entêtent et s'isolent

En poursuivant des politiques de courte vue sur des questions comme celle de l'Amérique centrale et en tenant peu compte du droit international, les États-Unis s'opposent clairement au courant politique des autres pays de l'OTAN. On ne peut en blâmer l'Union soviétique ou Cuba. Les alliés des États-Unis ne peuvent être tenus de suivre aveuglément les directions de Washington quand ils perçoivent que leurs intérêts politiques et sécuritaires sont faussés par l'application erronée du principe de force majeure des superpuissances. Les propos qu'a tenus le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, l'ont bien exprimés:

En termes concrets, une politique de respect et de renforcement de l'indépendance des pays du tiers monde suppose d'abord la reconnaissance et le soutien du droit de ces pays de choisir leur propre ligne de conduite. Nous ne devons pas tenter d'y exporter nos propres modèles politiques, économiques et sociaux ni contribuer à perpétuer des structures périmées

et injustes. Nos intérêts ne sont nullement menacés par le seul fait qu'un pays en voie de développement adopte un système socialiste et pratique une économie planifiée. Ce qui importe, c'est que son gouvernement puisse agir librement et qu'il ne dépende pas de Moscou pour son existence et sa survie.

Point n'est besoin de rappeler que c'est Washington et non Moscou qui représente depuis maintes décennies la puissance extérieure dominante au sud du Rio Grande et cela est vrai en Amérique centrale plus que partout ailleurs. L'extrait suivant d'un mémoire publié en 1927 par le *State Department* décrit une attitude qui semble autant d'actualité à la Maison blanche aujourd'hui qu'elle ne l'était au moment de sa rédaction: "Nous (le gouvernement américain) tenons effectivement entre nos mains la destinée de l'Amérique centrale, et nous agissons ainsi tout simplement parce que l'intérêt national l'exige... L'Amérique centrale a toujours compris que les gouvernements que nous reconnaissons et appuyons demeurent, contrairement à ceux que nous désavouons". En 1927 toutefois, il n'y avait pas de Vietnam, pas d'Iran, pas de Liban. Lorsqu'on examine la situation actuelle, on ne peut qu'être d'accord avec la remarque du grand historien britannique A.J.P. Taylor qui disait que la seule leçon à tirer de l'histoire est que nous n'apprenons jamais rien d'elle. En effet, les manœuvres de Washington dans la région avoisinante immédiate n'ont réussi qu'à la transformer en abattoir plutôt que d'y assurer la stabilité sociale et politique.

Comme l'écrit Walter LaFeber dans un important ouvrage qu'il vient de publier, de telles politiques ont rendu les révolutions inévitables. Les États-Unis sont passés du stade de nation révolutionnaire à celui de chef de file des défenseurs du *statu quo* et d'ami des dictatures oligarchiques militaires de l'Amérique latine. Cette crainte du changement a fini par apporter d'autres problèmes. Durant la crise qui a suivi la révolution cubaine, l'ambassadeur américain aux Nations unies à l'époque, M. Henry Cabot Lodge, a ainsi décrit la nature du dilemme qui se posait aux autorités américaines: "Nous devrions nous concentrer davantage sur la Déclaration d'indépendance plutôt que sur le manifeste communiste... Les États-Unis peuvent gagner des guerres, mais peuvent-ils gagner des révolu-

tions? Au début des années 1970, Hans Morgenthau a formulé une observation similaire: "le véritable problème que doit affronter la politique extérieure américaine n'est pas de savoir comment préserver la stabilité devant la révolution, mais comment créer la stabilité à partir de la révolution". LaFeber poursuit ainsi: "Morgenthau a reformulé l'argument de Lodge. Les révolutions sont inévitables dans des régions comme l'Amérique centrale. L'alternative qui se pose aux Nord-Américains est de savoir s'ils peuvent travailler avec les révolutionnaires pour construire une société plus paisible et plus juste ou, comme cela s'est produit au Guatemala et au Nicaragua, si les autorités de Washington seront capables de réprimer les soulèvements jusqu'à ce que la pression soit tellement forte que ces sociétés éclatent avec encore plus de violence".

Aucune région du monde n'est plus mûre pour la révolution que l'Amérique latine et les Antilles, et cela malgré le fait que les États-Unis n'ont pas hésité, pendant des décennies, à exercer leur immense influence militaire, économique et politique dans la région. En outre, lorsqu'il est interrogé sur les activités de son pays dans cette région, le président Reagan se rabat systématiquement sur des formules idéologiques. Rejetant l'histoire du revers de la main, il réaffirme de façon simpliste que "l'Union soviétique est à l'origine de tous les troubles qui sévissent dans cette région", en laissant entendre que les États-Unis, qui sont la "bonne" superpuissance, doivent être capables de réprimer toute "perturbation" à l'intérieur de leur sphère d'influence. Sinon, les forces du mal triompheront et l'Amérique perdra de sa crédibilité.

Un rôle pour le Canada

Nul doute que le cheminement vers les réformes dont a besoin notre hémisphère sera très difficile en l'absence d'un changement fondamental d'attitude de la part du gouvernement américain. Le Canada doit faire tout ce qu'il peut pour faciliter ce changement en utilisant sa position unique d'ami, de voisin et d'allié. Notre pays est probablement mieux placé que tout autre pour utiliser son influence

médiatrice modérée entre les États-Unis et l'Amérique latine. Comme le docteur Enrique Iglesias, secrétaire de direction de la Commission économique pour l'Amérique latine, l'a déclaré devant les membres du sous-comité parlementaire: "Le Canada a accumulé un énorme capital de bonne volonté en Amérique latine. Il devrait en profiter". L'ancien ambassadeur américain au Salvador, M. Robert White, a déclaré que de nombreuses personnes s'attendent à ce que le Canada se prononce avec plus de vigueur sur les questions très importantes auxquelles fait face notre hémisphère.

Les Canadiens commencent à prendre conscience de l'importance de leur propre engagement à l'égard d'une transition pacifique vers la démocratie en Amérique latine et dans les Antilles, non seulement pour des raisons altruistes de justice et de droits de la personne, mais également en raison de nos véritables intérêts mutuels en matière de développement économique, de commerce, de finance et d'investissement, et par conséquent dans la poursuite d'un climat durable de stabilité sociale et politique. Il s'agit de se tourner du côté de l'avenir, d'avoir confiance dans les populations de l'Amérique latine plutôt que dans les oligarchies militaires dont les mains sont tachées de sang. Nous devrions nous intéresser davantage au récent exemple de l'Argentine et à celui de la résistance héroïque contre le régime Pinochet au Chili plutôt que vers des élections qui ne feront qu'intensifier les troubles civils comme au Salvador. Le Canada a bien envoyé des observateurs, mais je crois qu'il faut attacher plus d'importance au fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan MacEachen, a résisté aux pressions de son homologue américain en refusant d'inclure ce pays déchiré par la guerre sur son itinéraire lors de sa récente tournée dans cette région de l'Amérique centrale. En outre, dans les premiers mois de 1984, le gouvernement du Canada a appuyé très activement l'initiative du groupe Contadora et a annoncé qu'il consentira une marge de crédit de 13 millions de dollars au Nicaragua. En plus de l'opposition maintes fois réitérée du Canada à l'ingérence militaire étrangère dans les affaires internes des pays de la région, ces mesures traduisent de façon très concrète le fait qu'Ottawa est prêt à se donner une vision indé-

pendante de la situation pour affirmer ses intérêts politiques et stratégiques.

Pour terminer sur une note plus directe, j'aimerais avancer l'hypothèse voulant que le Canada se rende un très mauvais service, non seulement à lui-même, mais aussi aux populations latino-américaine et américaine, s'il ne profitait pas de toutes les occasions pour faire pression sur le gouvernement en place à Washington tout en offrant des solutions de rechange constructives à la poursuite de l'escalade de la violence. Il est stupide de croire que la politique du "bâton", de l'intimidation armée et de la déstabilisation déguisée pourront résoudre les crises de la pauvreté, de l'endettement, de la répression et de la révolution qui ne cessent de s'étendre. Il est tout aussi certain qu'une plus grande "aide" et un plus grand commerce ne sont pas plus la réponse s'ils ne sont pas accompagnés d'efforts en vue d'atteindre la justice sociale et économique. Le Canada ne doit pas avoir peur d'affirmer cela publiquement et de donner l'exemple dans ses propres échanges avec l'Amérique centrale et les Antilles. Trop souvent dans le passé, les Canadiens se sont montrés timides et n'ont pas "joué du bâton".

Le Canada est lui-même le mieux placé pour respecter sa propre tradition de tolérance, de pluralisme et de pacification internationale en matière de politique étrangère, en posant certaines questions difficiles à son voisin, comme peut-être seul un ami peut le faire. Le journaliste canadien Oakland Ross en a très opportunément formulé quelques-unes que j'aimerais aussi poser au gouvernement américain, d'autant plus que la commission Kissinger y a répondu de façon si navrante dans son rapport:

Les interventions des États-Unis au Nicaragua, de 1912 à 1932, ou au Guatemala dans les années 1950, ont-elles fait de ces pays des endroits particulièrement sûrs et stables à long terme pour les intérêts américains? Non, de toute évidence.

Pourquoi donc devrions-nous supposer que l'intervention américaine au Salvador, aujourd'hui, ou au Nicaragua, demain, produira de meilleurs résultats, soit pour les États-Unis, soit pour les peuples d'Amérique centrale eux-mêmes?



Depuis une dizaine d'années, dans la foulée du Concile, de la commission Dumont et du synode de 1971, les évêques canadiens et l'Assemblée des évêques du Québec ont mis l'accent sur l'incarnation du message évangélique dans les rapports sociaux. La mission de l'Église ne se limite pas à la subsistance de l'Église; elle vise la construction du Royaume. L'évangélisation implique le combat pour la justice. Repris de diverses façons à l'occasion du Premier mai et de grandes déclarations sur le chômage et la "société à refaire", le message a-t-il rejoint la vie des chrétiens? Comment se répercute-t-il dans les diocèses? Deux initiatives récentes, à Québec et à Hull, aident à faire le point sur le difficile passage "de la parole aux actes" en matière de foi et de justice.

LA COMMISSION JUSTICE ET FOI DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

par Gisèle Turcot

Quelles sont vos forces et vos faiblesses quant à la transmission de la foi et à l'engagement pour la justice?

Tout le potentiel de la Commission Justice et Foi du diocèse de Québec tient dans ces quelques mots qui nous renvoient à la mémorable déclaration du synode des évêques de 1971:

Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la

mission de l'Église pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive.

Des chrétiens ordinaires ont accepté de s'interroger sur la transmission de la foi et le travail pour la justice, en relevant la question glissée à l'intérieur d'un feuillet que la CJF leur adressait en septembre 1983. Les groupes intéressés emboîtaient ainsi le pas dans l'effort de mise en oeuvre

LA JUSTICE SOCIALE COMME BONNE NOUVELLE

Messages sociaux, économiques et politiques des évêques du Québec 1972-1983
Recherche et présentation de Gérard Rochais

Les grands messages sociaux de l'épiscopat canadien et de l'Assemblée des évêques du Québec sont complétés par une sélection d'interventions plus ponctuelles.

Un index détaillé facilite la consultation.

Plus qu'un ouvrage de référence, ce recueil est un instrument de réflexion et un support à l'engagement.

ÉDITIONS BELLARMIN

8 100, St-Laurent, Montréal, H2P 2L9
(514) 387-2541



386 pages, 12,00 \$

du But diocésain retenu pour la période de 1983 à 1986: "intensifier le regroupement des chrétiens en communautés vivantes". Puisque le bref questionnaire a suscité la participation de 1 370 groupes, il vaut la peine d'en retracer le parcours.

L'histoire commence durant l'hiver 1983, alors que le directeur du Service de la pastorale du diocèse de Québec, monseigneur Maurice Couture, procède à la cueillette des besoins, une étape précise dans l'élaboration du But diocésain. Des responsables des régions pastorales jusqu'aux membres du Conseil diocésain de pastorale, on prend davantage conscience que si les communautés chrétiennes étaient plus fidèles à l'enseignement de Jésus et à sa pratique, elles seraient mieux engagées dans la transmission de la foi et la pratique de la justice.

L'année 1983-84, première tranche de l'entreprise triennale, est alors planifiée de manière à favoriser la prise de conscience du vécu des groupes face à cette double dimension de la foi et de la justice sociale. Mais sans un mécanisme de radar, comment suivre ce processus? Et sans prise de parole publique, comment sera-t-il possible d'enclencher les deux étapes subséquentes du discernement évangélique et du passage de la parole aux actes? La mise en place d'une commission d'étude crée l'outil d'animation qui va canaliser l'effort de relecture du vécu des groupes et stimuler la communication

réci-proque de leurs réalisations et de leurs requêtes.

D'octobre à décembre, à l'instigation des Conseils régionaux de pastorale de chacune des treize régions, relayés en paroisse par les Conseils de pastorale paroissiale, les groupes sont à l'oeuvre. Des paroisses prennent l'initiative de rassembler les gens pour entendre les 5, 8 ou 12 regroupements qui ont répondu au questionnaire de la CJF. En certains cas, pareil rassemblement constitue une première.

De janvier à la fin d'avril, la Commission devient itinérante, allant à la rencontre des 50 à 250 personnes réunies pour l'une ou l'autre des treize audiences régionales tenues en soirée. Le Conseil régional de pastorale avait la tâche délicate de sélectionner sept mémoires suffisamment représentatifs de la diversité des documents soumis; il a dû rédiger lui-même une synthèse régionale de manière à mettre en évidence les principales perspectives énoncées par les gens du milieu. L'opération s'est déroulée selon le protocole prévu; six audiences supplémentaires, tenues au Centre diocésain, ont permis de recueillir les points de vue d'une cinquantaine de regroupements hors paroisse.

La CJF a terminé son mandat et doit déposer son rapport au cours de l'été. Rendre compte d'une aussi grande diversité de mémoires n'est certes pas une tâche facile. Répercu-

ter les appels voire les cris de détresse entendus ne l'est guère moins. Avoir créé des attentes aux quatre coins d'un vaste diocèse n'est pas plus confortable. Pour relever ce défi, sans prétention scientifique et avec des moyens très simples, il faut sans doute une bonne dose de confiance. Les commissaires Jeannine Crépin, membre du Conseil diocésain de pastorale, Richard Rancourt, du mouvement cursilliste, Marc Jean, secrétaire-animateur d'une région et Anni-ne Parent-Fortin, de l'Office de pastorale sociale déclarent eux-mêmes qu'ils ne sont pas des ténors: ils croient tout simplement que les gens ont saisi à pleines mains une occasion de prendre la parole dans leur Église.

L'activité pastorale qui vient de se dérouler dans le diocèse de Québec évoque aujourd'hui encore la pertinence de la démarche et des conclusions de la commission Dumont. En scrutant la participation des laïcs à certaines structures ecclésiales, le troisième tome du rapport Dumont dégageait quatre catégories selon que les groupements sont surtout orientés vers la formation de leurs membres, la cohésion du groupe, l'organisation des structures ecclésiales ou la présence au milieu. La Commission Justice et Foi aura-t-elle noté des constantes à cet égard? À l'époque, les mouvements d'Action catholique regrettaient que l'institution ecclésiale négligeât la dimension de la mission dans le monde: le même malaise reviendra-t-il à la surface? De nouveaux lieux de préoccupation et d'engagement chrétien apparaîtront-ils? Enfin le rapport de la CJF donnera-t-il un aperçu de l'impact des nouvelles orientations adoptées par les évêques du Québec selon lesquelles les paroisses se voient confier en priorité l'initiation sacramentelle des enfants?

Sur ces points comme en plusieurs autres matières, l'initiative d'une Église locale intéresse vivement les autres Églises. Elle concerne même l'ensemble de la société dans la mesure où le rapport de la Commission fera probablement ressortir les effets des contraintes économiques sur la satisfaction des besoins essentiels et la gestion des services publics. En attendant la lecture du rapport, rien n'empêche de reprendre la question initiale à son propre compte et avec son groupe d'appartenance.



QUAND LES VICTIMES DE LA CRISE PARLENT

C'est fait. La Commission de l'Église de Gatineau-Hull sur la crise économique et la pauvreté a remis son rapport¹. L'événement mérite d'être souligné. À ma connaissance, c'est la première fois, au Québec, qu'une Église donne la parole à ceux et celles qui vivent le plus durement la crise économique. Or, cette parole est franche. Elle révèle que ce sont les *femmes mono-parentales, les jeunes assistés/les sociaux/ales de moins de trente ans et les personnes âgées* qui sont les plus touché-e-s par la crise. Contrairement aux études courantes sur ces sujets, le rapport se penche attentivement sur la situation des gens cachés derrière les statistiques. Il souligne ainsi le fait que la reprise, si elle a lieu, ne supprime pas la détérioration humaine et sociale des victimes de la crise. Si nos ressources naturelles les plus importantes sont les ressources humaines, on ne peut qu'être révolté par le gaspillage qui en est fait.

Pour lutter contre cette situation dramatique, la Commission recommande d'abord une perspective d'intervention qui fasse appel à l'autonomie des personnes et à leur prise en charge commune. Au lieu de traiter les bénéficiaires comme des mineurs, ou pire comme des numéros, que l'on fasse confiance aux ressources des gens et qu'on leur donne les outils pour qu'ils prennent leur vie en main. Il est ainsi recommandé aux organismes qui luttent contre la misère de ne pas séparer les actions de dépannage de celles d'éducation et de transformation sociale.

Au niveau des gouvernements, les commissaires déclament tout un train de mesures qui visent à formuler une véritable politique du développement humain et social. Ils insistent particulièrement sur la nécessité de changer profondément les pratiques des différents

fonctionnaires publics et d'assurer une représentation des bénéficiaires dans les divers organismes qui s'occupent de leurs situations.

L'Église, pour sa part, n'est pas oubliée. On lui recommande de se faire solidaire des groupes et des organismes qui travaillent à la promotion des démunis-e-s. Déjà, à l'occasion du parrainage des réfugiés du Sud-Est asiatique, les communautés locales avaient mis leurs ressources et leur personnel au service de cet accueil et en avaient fait un succès. La Commission suggère une opération de même envergure pour soutenir les efforts des pauvres qui tentent de se prendre en charge et de changer les situations qui les concernent. Pour y arriver, on insiste sur la mise en place d'une structure appropriée qui donne des suites aux travaux de la Commission. Il appartiendra donc au Conseil diocésain de pastorale et aux diverses instances de s'approprier le rapport et de lui donner des mains. Mais, déjà, la situation n'est plus tout à fait la même dans la région de l'Ontario. Les pauvres ont pris la parole et ont fait confiance aux commissaires. Ces derniers ont reconnu, dans cette parole, une Bonne Nouvelle, c'est-à-dire une parole porteuse d'une profonde expérience en humanité et l'attente de transformations majeures pour toute la société. Il faudra faire attention à ce début de complicité.

Cette sorte de connivence me rappelle ici une autre prise de parole. Il y a longtemps, des sans-travail, des malades et des exclus reconnaissent, chez un artisan de Nazareth, l'émergence d'un autre monde et d'une autre façon de vivre. Ils y voyaient la Promesse de leur Dieu à l'oeuvre. Et cette libération les rejoignait, les touchait dans leurs racines. Et ils criaient. — "Faites-les taire!" soufflèrent alors des pharisiens à Jésus, qui passait au milieu de leurs cris. — "Les faire taire?" reprit l'artisan. "Mais s'ils se taisent, ce sont les pierres qui se mettront à crier!" (Lc 19,37-40)

Guy Paiement
Centre Saint-Pierre

1. "Bienheureux les pauvres..." Rapport de la Commission d'étude du diocèse Gatineau-Hull sur la crise économique et la pauvreté. On peut se le procurer au Service de Documentation, 119, rue Carillon, Hull, J8X 2P8, au coût de 5\$ plus 1\$ pour les frais de transport. Tél.: (819) 771-8391.

C'est le temps de passer à

Depuis 65 ans, l'Action Nationale analyse les événements sociaux, politiques et économiques et fait le point sur la situation du Québec. De fait, c'est la **plus ancienne des revues québécoises**, mais également la plus engagée. De Lionel Groulx, à nos jours, l'Action Nationale a su s'adjoindre des collaborateurs de renom, qui ont marqué leur époque. Soyez mieux informé et passez, vous aussi, à l'Action... Nationale!

Remplir le coupon et le retourner à:
l'Action Nationale, 82 rue Sherbrooke ouest, Montréal,
QC H2X 1X3 Téléphone: (514) 845-8533

l'Action... NATIONALE

Je m'abonne

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Abonnement 1 an (10 numéros) 2 ans (20 numéros)
Québec ☐ 25\$ ☐ 45\$
Autres pays ☐ 30\$ ☐ 50\$
Abonnement de soutien ☐ 35\$ et plus

RUE CASES-NÈGRES d'Euzhan Palcy

par Yves Lever

Il y a longtemps que vous avez vu un film latino-américain? ou un film africain? ou un film arabe? ou un film hongrois?

Les jeunes cinémas nationaux ne se portent pas trop bien ces temps-ci. Censure politique chez les uns, pénurie financière chez les autres, volonté d'imiter la formule hollywoodienne presque partout (avec l'espoir du succès commercial miraculeux!) font que bien peu d'œuvres originales peuvent être produites et diffusées hors frontières.

Pourtant, si l'on regarde bien les pages d'annonces des films, force est de constater que ce sont surtout des produits originant de "petits pays cinématographiques" (les quelques rares qui nous parviennent) qui ont procuré les meilleurs succès de la saison: *Carmen* venant d'Espagne, *Les dieux sont tombés sur la tête* d'Afrique du Sud, *Fanny et Alexandre* de Suède... Je souhaiterais bien le même genre de succès à *Rue Cases-Nègres* de la jeune réalisatrice martiniquaise Euzhan Palcy, adaptation du roman classique antillais de Joseph Zobel. Mais je ne crois plus beaucoup aux miracles... en tout cas il ne faudra pas rater *Rue Cases-Nègres* à son passage à la télévision, probablement la saison prochaine.

L'enchantement de *Rue Cases-Nègres* ne vient pas de son esthétique ou de quelque audace formelle. Rien de très exceptionnel à ce point de vue, sinon le fait d'avoir teinté la pellicule sépia, ce qui lui donne une allure de vieille pellicule conférant à cette histoire se déroulant dans les années trente un caractère de "presque documentaire". Pour le reste, la réalisatrice a cherché avant tout l'efficacité habituelle du cinéma: récit surtout centré sur un personnage, montage chronologique sans surprise, plans

variés et significatifs (par exemple ce gros plan sur les pieds nus tout crevassés de sa grand-mère que José lave en un très beau et tendre rituel funèbre), cadrages serrés sur les personnages, interprétation quelque peu théâtrale (inévitables avec des non-professionnels).

Rue Cases-Nègres est plus un film à personnages qu'un film d'action. José, un adolescent de cette rue Cases-Nègres dont tous les habitants se tuent à récolter la canne à sucre qui enrichit le colon français, n'est différent des autres que par un point: orphelin, il est élevé par une grand-mère décidée, M'man Tine, qu'anime une idée fixe: seule l'instruction permettra de sortir de cette rue misérable et de cette condition d'exploitée.

Autour d'eux, il y a tous les camarades de José que les parents entraînent déjà aux champs et qui perpétueront le même abrutissement par le travail et les souleries au mauvais rhum. À l'école du village, José devient ami avec ce camarade métis que son père blanc veut élever dans le mépris des nègres, mais qui découvre finalement et assume sa négritude quand son père mourant refuse de lui donner son nom "de vieille noblesse française". Il y a tous ces paysans soumis, dociles, passifs, résignés, parfois oppresseurs les uns envers les autres (Palcy a su éviter la romantique "pureté" du prolétariat). Il y a surtout Monsieur Médouze, le vieillard dont la mémoire transmet les récits de cette Afrique mythique d'avant l'esclavage dont son aïeul avait été arraché, et qui s'éteindra quand ses paroles pourront devenir écritures sous la plume de José. À l'opposé, on retrouve, bien sûr, le colon français insensible à la misère de ceux qui l'enrichissent, les

contremaîtres violents et arbitraires pour faire appliquer ses ordres, les policiers pour soumettre à sa loi, le maître d'école français peu enclin à croire au talent de José, etc.

Avec cette galerie de personnages typiques, Palcy met sur écran un épisode de l'histoire nationale de son pays et proclame son "Je me souviens"! Mais ce film convoque à bien plus qu'à la récupération de l'histoire. C'est surtout dans son rapport avec la vie actuelle qu'il nous apparaît intéressant.

En effet, dans l'obstination de M'man Tine pour faire instruire son petit-fils, nous avons un des plus importants messages à faire transmettre à tous les peuples exploités. À l'école du village, l'instituteur noir a écrit bien gros au tableau que "L'instruction est la clef qui ouvre la deuxième porte de notre liberté" (la première avait sans doute été l'abolition de l'esclavage). La situation de 1930 évoquée par le film s'est quelque peu transformée depuis, mais tout entier demeure le problème de l'alphabétisation dans de nombreux pays du tiers monde et du quart monde. Mieux que bien des campagnes des organismes internationaux, ce film de Palcy, s'il connaît une diffusion normale dans les pays concernés, pourrait servir d'incitation efficace.

Il y a une quinzaine d'années, les cinéastes d'Amérique latine revendiquaient un "troisième cinéma" (après le cinéma hollywoodien et le cinéma d'auteur à l'européenne) qui serait justement "cinéma d'incitation". Le film d'Euzhan Palcy constitue un des meilleurs exemples qu'il nous ait été donné de voir de ce "troisième cinéma". Souhaitons lui une très large diffusion, au moins dans les pays de cultures noires.





théologie

“À la différence de ce qui s'est passé dans la plupart des pays européens où les classes laborieuses se sont presque automatiquement désaffectées de toute allégeance religieuse et où ce sont des secteurs des classes bourgeoises qui ont continué de s'identifier à la foi et à l'idéologie catholiques, ici, ce sont les classes bourgeoises et souvent les classes moyennes qui, les premières, ont décroché de l'Église tandis que les classes travailleuses ont été plus persévérantes.”

Ce jugement de Jean-Charles Falardeau se situe dans le contexte d'un débat sur le cléricalisme et la religion populaire¹. Il traduit un processus d'évolution des mentalités autant qu'il décrit globalement la situation qui en résulte aujourd'hui. Il sera intéressant de le garder en mémoire en parcourant l'énorme volume de Pierre Perrard, *L'Église et les ouvriers en France (1840-1940)*, qui explique précisément la désaffectation de la classe ouvrière française à l'égard du catholicisme².

Perrard est professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris et à l'École de journalisme de Lille. Le siècle qu'il étudie s'ouvre au moment où démarre en France la révolution industrielle, l'année même où Proudhon publie *Qu'est-ce que le socialisme?* Il se termine à l'époque de l'invasion allemande, à la veille de la parution du livre des



théologie

Le dernier chapitre de ce petit livre en donne l'objectif fondamental: “pistes pour guider votre recherche personnelle et collective”. Voilà donc un livre-outil pour aider les chrétiens à s'y retrouver dans la polysémie du concept de pauvreté. Du combat contre la pauvreté aux Béatitudes de Luc, de l'option privilégiée consacrée à Puebla au tableau concret de ce que représente la condition des pauvres au moyen âge, au début du capitalisme, ou actuellement chez les marginaux de toutes sortes (personnes âgées, travailleurs migrants, handicapés, etc.), pour un tel survol, il fallait à la fois cette approche plurielle (exégèse, histoire de l'Église, histoire économique, théologie, etc.)

LA QUESTION OUVRIÈRE

abbés Daniel et Godin, *La France pays de mission?* (1943) qui va renouveler profondément la compréhension de la question ouvrière au sein de l'Église de France.

L'ouvrage de Perrard raconte une rupture et l'amorce extrêmement difficile d'un rapprochement; il aurait pu s'intituler “Anticléricalisme et socialisme en France”. Rappelant au départ les sources chrétiennes du socialisme (“Qu'est-ce que le socialisme? — C'est l'Évangile en action”, écrivait Louis Blanc en 1849), il expose la méfiance de l'Église face au mouvement ouvrier, sa nostalgie de l'Ancien Régime, sa collusion avec le Second Empire, la montée de l'ultramontanisme, la recherche d'une solution corporatiste, la tragédie de la Commune... Il replace dans le contexte de l'après-guerre la formation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (1920) et l'essor de la JOC. Le tout abondamment documenté: la vie des ouvriers et des ouvrières est évoquée de façon concrète et fait ressortir le décrochage des pratiques pastorales et de la prédication officielle.

Le livre vaut d'être lu comme rétrospective historique. Mais il intéressera le lecteur québécois curieux de comprendre les sources de la pastorale ultramontaine et de la “doctrine sociale de l'Église” pratiquées ici jusqu'au Concile, qu'il s'agisse des oeuvres charitables et des campagnes de tempérance

du siècle dernier ou du développement du syndicalisme catholique et de l'Action catholique entre les deux guerres. L'importation des idées et des formules est pour le moins impressionnante, surtout si l'on se rappelle le diagnostic de Falardeau.

La lecture de l'ouvrage de Perrard n'est pas seulement un bon exercice de démystification, cependant. Au moment où nous sommes entraînés dans une transformation socio-économique analogue à ce qu'a pu être la révolution industrielle, il est urgent de mesurer comment l'Église de France a pu perdre pied quand l'usine a supplanté la paroisse rurale. Comment notre Église, encore enracinée en milieu populaire, prendra-t-elle le virage technologique?

Albert Beaudry

1. *Religion populaire religion de clercs?* Travaux du XI^e Colloque sur les religions populaires (Québec, 30 septembre-1^{er} octobre 1982), publiés sous la direction de Benoît Lacroix et Jean Simard, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1984; 442 p. 22 \$. La citation de Jean-Charles Falardeau est tirée de son essai “Religion populaire et classes sociales”, p. 292.
2. Pierre Perrard, *L'Église et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984; 600 p.

L'ÉGLISE ET LES PAUVRES

et un très grand effort de vulgarisation. Le P. Philippe Laurent, du Centre de recherche et d'action sociales (CERAS-Action populaire) à Vanves, dans une langue élégante et dépouillée fait une introduction rapide aux nombreuses questions posées aux chrétiens par ce mot “chargé”, ambigu. Il fallait beaucoup de compétence, et encore plus de simplicité et de pédagogie, pour faire de ce petit ouvrage un livre utile et agréable à lire.

Il y a la pauvreté brutale de certaines catégories de personnes, de classes sociales déterminées ou de nations entières: le fait brut de ces réalités défie le discours, en partie à cause de la diversité des situations qu'on recouvre du même vocable, en

partie à cause de la gravité et de la complexité de ces urgences. Il y a aussi l'itinéraire historique de la notion chrétienne de pauvreté: les anawim de l'Ancien Testament, la pauvreté de Jésus, le voeu de pauvreté, l'Église pauvre et servante, et le long cheminement qui mène de Léon XIII à Jean-Paul II. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette histoire éclaire les étapes décisives de la conscience de l'Église face à la pauvreté.

Karl Lévêque

Philippe Laurent, *L'Église et les pauvres*, Coll. Croire aujourd'hui, Desclès de Brouwer/Bellarmin, 1984, 163 p.

pêle-mêle

"Je suis convaincu de l'orthodoxie du travail théologique de **Gustavo Gutiérrez**. La théologie de la libération qu'il représente est parfaitement orthodoxe. Elle est consciente de sa signification limitée dans le cadre global de la théologie catholique. Elle est également consciente — avec raison, selon moi — que la voix des pauvres doit être entendue par la théologie dans le contexte de l'Église latino-américaine. Cela veut dire qu'une théologie, qui doit être au service de l'évangélisation concrète, ne peut jamais faire abstraction du contexte culturel et social de l'évangélisation, si celle-ci entend être efficace dans la situation qui est celle de son destinataire."

"Une condamnation de Gustavo Gutiérrez aurait — c'est ma conviction la plus profonde — des conséquences très négatives pour le climat qui doit prévaloir au maintien d'une théologie au service de l'évangélisation. Il existe aujourd'hui des écoles diverses et il en a toujours été ainsi; au moyen âge déjà et à l'époque de la théologie baroque il y a eu un légitime pluralisme dans la théologie catholique. Il serait déplorable qu'il soit porté atteinte à ce pluralisme théologique par des mesures administratives excessives."

Ces deux paragraphes sont tirés d'une lettre adressée par le théologien **Karl Rahner** au cardinal **Juan Landázuri Ricketts**, archevêque de Lima, le 16 mars dernier. Rahner devait disparaître quelques semaines plus tard. La conférence épiscopale du Pérou, quant à elle, a décidé de n'émettre aucune déclaration sur l'enseignement de Gustavo Gutiérrez. (d'après DIAL)

Saviez-vous que:

- aux États-Unis, deux adultes pauvres sur trois sont des femmes; une famille sur trois dont une femme est chef de famille est pauvre?

- les femmes produisent 40% de la production mondiale de nourriture mais constituent les 3/4 des personnes souffrant de malnutrition?

- à travers le monde, les 2/3 des 800 millions d'analphabètes sont des femmes?

- aux États-Unis, les femmes gagnent en moyenne 0,59 \$ pour chaque dollar payé à un homme (0,54\$ s'il s'agit d'une Noire, 0,49\$ s'il s'agit d'une hispanophone)? (D'après **Center Focus**, mai 1984).

"Grandmothers for Peace" (les grands-mères pour la paix), c'est le nom d'une association fondée à Sacramento (Californie) il y a deux ans et qui recrute maintenant des adhérentes un peu partout aux États-Unis et en Europe de l'Ouest. Le groupe a bénéficié d'une publicité inespérée lorsqu'à la veille de la fête des Mères sept de ses membres ont été condamnées pour avoir participé à une manifestation, le jour du Vendredi-Saint, contre une base de l'aviation américaine en Californie. Les sentences vont de 11 à 120 heures de service communautaire. (d'après NCR)

Pourriez-vous vivre avec 152\$

par mois? Non, à moins de choisir entre votre loyer et votre nourriture... Des milliers de bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans sont pourtant contraints de faire ce choix mensuellement: c'est le montant qu'ils reçoivent du gouvernement parce qu'ils sont aptes au travail et malheureusement sans emploi.

"C'est dégradant", affirment une cinquantaine d'entre eux qui, durant le mois de mai, ont occupé des locaux gouvernementaux et publics. "C'est inhumain", appuient l'Assemblée des évêques du Québec, les centrales syndicales et même la corporation des diététistes du Québec. "Cela n'a ni queue, ni tête", prétend **René Lévesque**.

Mais alors, qu'est-ce qu'on attend?

F.G.

Le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, pour faire suite à son message du 1er mai, *Les femmes et l'emploi. Égales*, veut étudier la situation des femmes à l'emploi de l'Église québécoise. Dans un premier temps, le Comité se propose de faire un relevé des femmes employées en pastorale dans les services ou offices diocésains, les paroisses, les hôpitaux, les prisons, les écoles et les autres organismes et mouvements. Les premiers résultats de cette recherche seront publiés cet automne.

Tout le Réseau québécois des comités de solidarités avec l'Amérique centrale fait actuellement circuler une lettre s'appuyant sur les récentes déclarations de **Allan MacEachen** qui manifestait une distance par rapport à la politique de Ronald Reagan et qui demande que le Canada formule une politique autonome, ferme, vis-à-vis l'Amérique centrale. Cette lettre recommande des propositions concrètes en ce qui concerne les relations du Canada avec le Salvador, le Nicaragua, le Honduras, le Guatemala et le Costa Rica. Pour information, contacter le RQCSAC, C.P. 8888, Succ. "A", Montréal, H3C 3P8. Tél.: 282-3794; 521-4605.

Avis aux intéressés/es. Les religieux et les religieuses s'annoncent particulièrement en demande au Québec: le taux des besoins nets en regard de l'emploi en 1982 se chiffrait à 111,49%! Du côté des prêtres, on observe une augmentation annuelle de la relève: ils étaient 4 285 en 1981 et 4 636 (pasteurs protestants inclus) en 1982. Pour répondre aux besoins et aux attentes de la population, il en faudra cependant 5 291 en 1990, soit 3 777 si l'on veut combler les vides qui seront créés par les départs. (Tiré du **SOLEIL**, le 31 mai 1984).

Huit mois après la conclusion de la "mission de sauvetage" américaine en Grenade, la lune de miel est bien finie entre les forces d'occupation et la population de l'île (110 000 habitants). Catherine Sunshine (voir *Relations*, décembre 1983), qui rentre d'un séjour dans la région, écrit que le chômage est remonté à plus de 40% (en 1982, il était de 14%). Les nouvelles autorités s'emploient à "restructurer" le mouvement syndical; la criminalité est en hausse et les investissements promis par le président Reagan se font toujours attendre (les maigres ressources de l'île n'attirent guère les spéculateurs pressés). On songe maintenant à transformer les chômeurs en travailleurs migrants, en les dirigeant sur les vergers et les plantations de sucre du sud-est des États-Unis. (d'après *The Guardian*)

tant de choses au coeur

PRIER AU QUOTIDIEN

Du révolutionnaire chrétien à l'intégriste, en passant par le moine, qui donc n'a pas esquivé sa recherche contre les aspérités de la prière?

Soumise aux mécanismes compensatoires les plus suspects, humiliée par les miracles non survenus, nimbée de l'extase des saints et partie prenante de leur nuit de sens, la prière appartiendrait-elle aux plus nébuleuses complexités de l'expérience religieuse? Elle compte pourtant parmi les impératifs évangéliques, si tant est que les manières de Jésus indiquent des chemins à l'être-disciple. Or, les appels fondamentaux de la Parole — on perdrait tant à l'oublier — sont d'abord accessibles aux plus pauvres d'entre les auditeurs. La prière serait-elle en même temps tout à fait simple? Une voix du coeur parmi les errances discursives de l'esprit. Un cri, un souffle, une reddition ou quelque longue plainte tendus vers le silence où la Parole parlera. Quoi qu'il en soit, j'ai rencontré quelque chose qui ressemble à la prière dans la proximité des pauvres.

Vers la vingt-deuxième heure, entre les poussières retombeées et les dernières clameurs de la rue délabrée, nous entrons dans les grâces obscures du silence partagé.

À nous cinq, six ou dix, déjà, nous déchiffrons, depuis le matin, un chapitre consistant de la misère urbaine. Agenouillés au bord du mystère, nous veillons quelque part dans l'immensité biblique où les logiques humaines n'en finissent pas d'être déconcertées. *Dieu livre au mépris les puissants... Il relève le pauvre de la misère* (Ps 107,40-41).

Nous nous recueillons d'abord sans tout à fait nous taire. Quelques bribes de la journée vécue prennent le chemin de la mémoire et des visages marqués par la violence ou la passivité s'immiscent dans notre effort de silence: Michel qui fantasme des vols de banque; Marie-Claire qui a peur de dépasser le seuil de sa porte; Amélie qu'on pousse au bord de la prostitution... bref, nous re-croisons les fatalités du jour. *Certains touchaient aux portes de la mort* (Ps 107,18). Néanmoins quelques fruits d'une semence ignorée ont aussi traversé le champ de nos écoutes entre midi et quatorze heures: Marie-Pierre a décidé de retourner vivre à la campagne, Vivianne s'est inscrite à la poterie, un groupe a émergé d'un long conflit. *Occupés à leur travail en haute mer, certains ont vu les merveilles du Seigneur parmi les océans* (Ps 107,23-24). Parce que l'harmonie d'une fraternité n'est jamais que relative, c'est aussi dans l'effort des tolérances mutuelles que nous nous essayons au silence.

Par une hymne au Transcendant, nous réaffirmerons notre amour de la vie. Puis, nous psalmodierons l'un ou l'autre poème de David qui fait s'épouser comme tout naturellement les

plus paradoxales complexités de l'existence humaine. Les événements du quartier, nos impressions éparses, notre soif de fond, nos solidarités plurielles et nos allégresses y trouveront fatalement un écho quasi textuel. Les blessures rencontrées contrastent si fort avec notre impuissance que nous laisserons les psaumes guider notre avancée dans l'espérance aveugle... *À bout de force, tout le jour, j'avance dans le noir.. Seigneur tout mon désir est devant Toi et rien de ma plainte ne t'échappe* (Ps 38,7.10).

La prière serait-elle ce relais où l'intelligence cède aux espaces de la grâce et le vouloir se renonce dans l'attente d'un souffle ténu? *Entre tes mains, je remets mon esprit* (Ps 31,6).

Un cantique redira notre acharnement à croire en dépit du ciel bouché par-dessus la ruelle et malgré le mal qui gagne d'une cour à l'autre sous la forme insolente d'un cancer, d'une dépression maternelle ou de l'angoisse enfantine. *Vraiment, tu es un Dieu qui se cache, Dieu d'Israël, Sauveur* (cant. d'Isaïe 45,15). Nous goûtons l'harmonie de nos voix fondues et nous restons conscients des pouvoirs de la solidarité. *Je n'ai pas dit aux descendants de Jacob: cherchez-moi dans le vide* (idem, v. 19).

La prière fraternelle serait-elle l'aveu de notre solitude en même temps que l'Épiphanie de l'Église? *Lumière de nos pas et lampe de notre route...* (Ps 119, 105), la Parole tombera dans un long silence, quelque part entre nos soucis et nos rêves, nos colères et nos désirs. Elle traversera chacun son désert, là où pointent les secrets d'une insondable alliance. *Vous n'avez plus besoin d'être enseignés* (1 Jn, 2,27).

La prière serait-elle l'intégration d'une Parole, puis d'une autre dans les sous-sols de l'expérience quotidienne d'où émergeront, aux temps voulus, d'imprévisibles sens.

Le Pater rassemble nos intentions, nos intuitions. Il nous rappelle la loi parfaite... *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*; il confirme l'impuissance absolue où nous sommes de fustiger par nous-mêmes le mal. *Délivre-nous...! Prière parfaite où s'étale noir sur blanc le désir du Fils: Fais-toi reconnaître comme Dieu, fais venir ton règne, fais se réaliser ta volonté sur la terre à l'image du ciel* (Mt 6,9-10).

Enfin, la vigile glissera entre les lignes d'un chant révolutionnaire: *...Il disperse les superbes... Il renverse les puissants de leur trône, Il élève les humbles, Il comble de biens les affamés, Renvoie les riches les mains vides. Il se souvient de son amour... Mon âme exalte le Seigneur.*

Peut-être viendra-t-il ce jour où les captifs de la rue viendront enrichir cette prière de leur radicale pauvreté. Amen.

Andrée Pilon Quiviger

Un nouveau VANIER!

HOMME ET FEMME IL LES FIT
POUR UNE VIE D'AMOUR AUTHENTIQUE

par Jean Vanier

202 pages, 8,95\$



ÉDITIONS BELLARMIN
8 100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
(514) 387-2541